

Bordeaux Métropole

Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacement



Place Gambetta à Bordeaux

Concours d'architecture et d'ingénierie

Programme d'aménagement



Sommaire

1 Le cadre de la consultation	3
1.1 L'objet de la consultation	3
1.2 Les acteurs impliqués	8
1.3 Les missions confiées au lauréat à l'issue de la consultation	8
1.4 Les compétences requises	9
1.5 Le calendrier et le montant prévisionnel des travaux	11
2 Contexte et enjeux urbains	12
2.1 Le contexte historique	12
2.2 Vers un cœur d'agglomération partagé	16
2.3 Un lieu pivot pour les liaisons interquartiers	16
2.4 L'évolution de la ceinture des cours	17
2.5 Les enjeux particuliers soulevés par le programme	18
3 Les objectifs d'aménagement	24
4 Les principales orientations programmatiques	28
4.1 Le patrimoine architectural, urbain et paysager	28
4.2 Les orientations pour l'adaptation du jardin	29
4.3 L'évolution des activités en rive et l'animation de la place	33
4.4 Les mobilités	35
4.5 La cohérence d'aménagement avec les projets connexes	41
4.6 Les principales contraintes techniques	43
4.7 L'éclairage fonctionnel et la mise en valeur nocturne	44
5 La prise en compte des aspects réglementaires et patrimoniaux	46
5.1 Le Plan de sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien.	46
5.2 La protection relative aux monuments historiques	47
5.3 Éléments de contexte relatifs au site « patrimoine mondial »	47
6 Les contraintes particulières	49
6.1 Passages souterrains et autres contraintes	49
6.2 Contraintes liées à l'exploitation des espaces	49
6.3 Accessibilité des riverains et exploitation des édifices	50
6.4 Contraintes liées aux travaux	51
7 L'approche environnementale	52
8 Les documents remis aux candidats admis à concourir	53

Concours d'architecture et d'ingénierie de la place Gambetta

1. | Le cadre de la consultation

1.2 | L'objet de la consultation

À la croisée de la ceinture des cours, d'une radiale majeure (la rue Judaïque) et du secteur piétonnier de Bordeaux (incarné ici par les axes emblématiques de la rue Porte-Dijaux et du cours de l'Intendance), **la place Gambetta se situe au cœur de l'agglomération et de la ville de Bordeaux, dans la partie inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.** La restructuration de cette place présente un enjeu majeur pour la Métropole et la Ville de Bordeaux.

Le présent concours a donc pour objet de **désigner un maître d'œuvre pour la conception et la réalisation de l'aménagement futur de la place Gambetta**, lieu stratégique et emblématique. Il s'inscrit dans la continuité d'une politique de revalorisation des espaces publics du cœur d'agglomération engagée depuis près de 15 ans. Il doit donc à la fois symboliser la poursuite de cette politique, mais aussi mettre en exergue les différentes expériences tirées de ces quinze années qui ont profondément modifié le visage de Bordeaux et la vie de ses espaces publics. Ce projet d'espace public présente également la particularité d'être accompagné d'une réflexion et d'une action sur la mise en valeur du patrimoine bâti : d'une part, à travers la révision en cours du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre historique de Bordeaux, dont la place Gambetta fait partie et d'autre part, à travers la volonté de lancer la campagne de ravalement obligatoire des façades composées, donnant sur la place.

Afin de clarifier les attentes du concours, le présent document éclaire les objectifs et les orientations du programme retenus pour cette opération. L'équipe lauréate aura pour mission de proposer un **parti d'aménagement d'ensemble qui valorise pleinement la position centrale de la place Gambetta dans la ceinture des cours et plus globalement du cœur historique de Bordeaux.** L'approche suggérée par le concours porte à la fois sur le traitement des éléments fonctionnels, paysagers et urbains, l'éclairage fonctionnel et la mise en valeur nocturne du site, l'amélioration du confort d'usage, l'enrichissement des pratiques urbaines, la mise en valeur du patrimoine remarquable de la place Gambetta.

Une des composantes essentielles du projet réside dans la **valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager** de la place Gambetta. L'approche patrimoniale souhaitée doit permettre d'appréhender le jardin et la composition architecturale des façades, dans leur ensemble. Au regard des caractéristiques patrimoniales et de la symbolique du site, les concepteurs auront à s'exprimer sur **la mise en scène des façades et le statut du jardin historique, hérité du XIXe siècle.** Le projet affirmera le **concept de place-jardin** et s'attachera à restaurer le dialogue entre les façades composées et le cœur de la place, aujourd'hui peu

lisible. Les jeux de perspectives sur les cours, et la porte Dijeaux, les transparences sur les façades classiques, le rythme et le choix des essences plantées contribueront à inscrire la place Gambetta dans les grandes compositions du centre historique. **Le jardin peut évoluer à partir de sa forme actuelle, mais devra conserver ses qualités intrinsèques** : proportions et superficie, ombrage et îlot de fraîcheur, confort, intimité... Hormis quelques sujets remarquables, il est possible de faire évoluer ses composantes paysagères, à l'image de la couronne périphérique de marronniers. **Le règlement du PSMV pourra être adapté aux nouvelles propositions qui permettent d'obtenir une plus-value d'usage et une meilleure mise en valeur de l'ensemble.** Le projet devra révéler au mieux la continuité avec la ceinture des cours et la relation avec les autres espaces publics contigus.

La qualité des cheminements et des traversées avec les espaces riverains sera privilégiée, compte tenu de l'intensité des pratiques piétonnes et des fonctions urbaines associées : accès aux transports en commun, offre commerciale, attractivité du secteur piétonnier du centre historique, lien avec le quartier de Mériadeck, variété des équipements publics présents. Le concepteur devra privilégier **l'insertion harmonieuse des fonctionnalités circulatoires, afin de limiter l'impact des réseaux de déplacement** sur l'aménagement de la place et la vie riveraine (flux automobiles, arrêts de bus mutualisés, livraisons), les modes doux et le confort des piétons restant une priorité. **Une meilleure cohabitation entre les différents modes de déplacements sera recherchée**, notamment pour limiter l'impact des deux-roues motorisés, très présents sur le site. L'aménagement futur de la place Gambetta devra être compatible avec **l'insertion d'un possible transport en commun en site propre**. Cette option devrait être connue au dernier trimestre de l'année 2015. Le projet contribuera au changement de statut recherché pour les cours du XVIII^e, dans l'optique d'un **centre élargi, accessible à l'échelle de la métropole, mais bénéficiant d'une mobilité mieux maîtrisée**. La complémentarité entre les usages quotidiens et les manifestations événementielles sera privilégiée, afin de redynamiser la place et soutenir l'activité commerciale. Le concepteur formulera des propositions pour l'aménagement des trottoirs, en vue d'obtenir un meilleur confort d'usage (déambulation et rencontres, achats et restauration, attente, etc.), l'extension des terrasses, la résorption des conflits d'usages liés aux transports en commun ou le stationnement sauvage. Le réaménagement de la place est également l'occasion de renouveler les matériaux qui habillent l'espace public, d'actualiser les gammes de mobiliers urbains et d'adapter l'éclairage aux rythmes nocturnes et saisonniers. **Ce projet devra porter une nouvelle ambition, parier sur un changement d'image et d'usage, stimuler ainsi l'attractivité globale de la place Gambetta.**

Les concepteurs auront à traiter plusieurs sujets dans le respect des exigences qu'impose une approche soucieuse du développement durable :

- **le parti global d'aménagement** et les principes de partage et de composition des espaces publics,
- **l'intégration des fonctionnalités circulatoires** de l'ensemble des modes de déplacements (transports en commun et véhicules particuliers),
- **la prise en compte des modes de déplacements doux**,
- **la requalification du jardin central** datant du XIXe siècle, en lien avec la révision du règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre historique de Bordeaux,
- les propositions de traitement des **accès des passages souterrains**,
- **les revêtements de sol** pour les espaces minéralisés et plantés,
- **le choix du mobilier urbain**,
- **l'éclairage fonctionnel et la mise en valeur nocturne du site**,
- l'ensemble des éléments qui participent au fonctionnement et à la valorisation du site...

Le présent document constitue la version finale du programme de concours.

Il intègre les **observations issues du bilan de la concertation publique**. Pour information, cette dernière s'est déroulée sur la période comprise entre le 01 décembre 2014 et le 24 juillet 2015. Le bilan de la concertation est annexé au programme de concours, sous forme de deux documents (dans le dossier remis aux équipes participant au concours) :

- **La délibération du bilan de la concertation** effectué par Bordeaux Métropole (fournie ultérieurement).
- **La synthèse écrite des avis et observations recueillies lors des deux réunions publiques**, du 06 mai et du 11 juin 2015, à l'hôtel de Bordeaux Métropole.



La place dans son environnement

On distingue trois périmètres distincts pour cadrer la mission de conception du projet :

- **Un périmètre de réflexion** à l'échelle du quartier : la nature des enjeux urbanistiques, historiques et paysagers incite à prendre en compte l'organisation de la ville et les ensembles urbains qu'elle met en relation. Il sera plus particulièrement demandé de considérer avec justesse la trame des espaces publics structurants (composition et statut, liens avec les espaces majeurs du centre-ville, traitements paysagers, ambiances et fonctions urbaines) et les itinéraires qui convergent vers la place Gambetta (tous modes de déplacements), la répartition des éléments d'attractivité (structures commerciales, établissements scolaires...). **Ce périmètre de réflexion doit permettre aux concepteurs d'argumenter la stratégie pour la place, notamment sur les questions d'usages et les flux. Il encourage également la redistribution raisonnée de certains équipements** (stationnement deux-roues, points de collecte..), afin de désencombrer la place.

Il doit également permettre de prendre connaissance des aménagements récents ou à venir de la Ville et de la Métropole de Bordeaux au sein de ce périmètre afin de nourrir et légitimer leurs orientations sur les périmètres d'intervention et d'étude.

- **Un périmètre d'étude** architecturale et paysagère (sur lequel la réalisation des ouvrages sera confiée à d'autres maîtres d'œuvre, dans le cadre des programmations de voiries communautaires). Ce dernier périmètre assure la transition avec la rue Nancel Pénard. Après sélection, les concepteurs s'exprimeront sur la conception de niveau étude préliminaire et avant-projet

- **Un périmètre d'intervention**, englobant les espaces publics qui font partie intégrante de la place Gambetta (voiries et îlots, trottoirs, jardin). L'ensemble des ouvrages d'infrastructure recensés dans ce périmètre (dont les mobiliers fonctionnels et de confort, l'éclairage...) est financé par l'enveloppe prévisionnelle de l'opération (hors aménagement et renforcement des passages souterrains).



Périmètre d'étude



1.2 | Les acteurs impliqués

Le maître d'ouvrage du projet est Bordeaux Métropole, représenté par la Direction des grands Travaux et des Investissements de déplacement.

Le maître d'ouvrage s'entoure des compétences de l'a-urba, agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, en qualité d'assistant technique pour la programmation et l'organisation du présent concours de maîtrise d'œuvre.

Sont associés à la définition du projet :

- les services de la commune de Bordeaux,
- les services de Bordeaux Métropole,
- le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde,
- le Comité Local Unesco Bordelais (CLUB),
- les diverses associations représentant les riverains et usagers de la place,
- le grand public, dans toute sa diversité...

1.3 | Les missions confiées au lauréat à l'issue de la consultation

Le présent concours est organisé en deux étapes :

- Désignation des cinq équipes invitées à participer au concours, sur la base d'un règlement d'appel à candidatures ;
- Remise des projets et nomination du lauréat.

L'équipe retenue se verra confier les missions suivantes :

- **une tranche ferme** comprenant pour le périmètre d'études (place Gambetta et rue Nancel-Pénard dans la section située entre la place et la rue Michelet) :

- Les études préliminaires (EP) ;
- Les avant-projets (AVP) ;
- Les missions complémentaires en phase EP et AVP :

Assistance à la Coordination des Intervenants Extérieurs (CIE) ;

Assistance à la Consultation et à l'Information du public (ACI) ;

Assistance aux procédures administratives (APA) ;

Prestations complémentaires : simulation dynamique des flux de déplacement.

- **une tranche conditionnelle n°1** pour le périmètre d'intervention (place Gambetta) comprenant une mission de maîtrise d'œuvre de type « infrastructures » soit :

- les études opérationnelles

Études de Projet (PRO),

Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT),

- le suivi technique et financier des travaux :

Examen de conformité – visa (VISA) ;

Direction de l'Exécution du contrat de Travaux (DET) ;

Assistance lors des opérations de réception (AOR) ;

Ordonnancement, Pilotage et coordination du chantier (OPC).

- les missions complémentaires :

Assistance à la coordination des intervenants extérieurs (CIE) ;

Assistance à la consultation et à l'information du public (ACI).

Assistance aux procédures administratives (APA)

- **une tranche conditionnelle n°2** pour le périmètre d'intervention (place Gambetta) comprenant la préparation et l'élaboration du dossier de consultation et suivi des travaux pour la réalisation d'opérations de fouilles préventives.

1.4 | Les compétences requises

Pour remplir ces différentes missions, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux souhaitent s'entourer d'une équipe pluridisciplinaire rassemblant au minimum les compétences suivantes :

- **un architecte inscrit à l'ordre des architectes**, possédant des compétences et des références avérées en espaces publics;

- **un paysagiste DPLG ou non** ayant des compétences et des références en aménagement d'espaces publics urbains en sites constitués;

Au moins l'un de ces deux intervenants disposera de références en sites urbains sensibles et de valeur patrimoniale;

- **un (ou des) bureau(x) d'études techniques** présentant des compétences et des références en conception, études et travaux en VRD (voirie, réseaux divers), espaces publics urbains, infrastructures de transports en commun, études de trafic et modélisation dynamique des flux de déplacement, OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination).

- un concepteur en éclairage fonctionnel et mise en valeur nocturne du site ayant des compétences et des références de mise en valeur d'espaces publics urbains et éclairage fonctionnel de voirie.

L'équipe est libre de s'entourer des compétences complémentaires qu'elle juge pertinentes, au regard des enjeux posés par le site et les éléments de programme : historien, artiste, designer, bureau d'études en arboriculture urbaine, etc.

Le mandataire du groupement sera l'architecte ou le paysagiste.

1.5 | Calendrier et montant prévisionnel des travaux (cf. article 4 de l'acte d'engagement)

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux dans le périmètre d'intervention pour l'ensemble des aménagements (hors aménagement et renforcement des passages souterrains) est évaluée à 5 416 666 € HT soit 6 500 000 € TTC (valeur février 2015), hors honoraires de maîtrise d'œuvre et indemnités de concours.

La désignation des équipes admises à concourir est prévue pour juillet 2015. La remise des projets de concours se ferait fin 2015.

À partir de la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, les études et la réalisation de l'aménagement définitif de la place Gambetta s'inscriront dans un délai prévisionnel global d'études, de suivi et d'achèvement des travaux estimé à 60 mois (non compris décalage éventuel lié à un chantier de fouilles préventives).

2 | Contexte et enjeux urbains

2.1 | Le contexte historique

Le site de Gambetta : un lieu progressivement intégré au corps de la cité

Le développement de la ville de Bordeaux est intimement lié au dynamisme de son port qui gagne rapidement une importance à l'échelle nationale et européenne. Il est décidé au 18^e siècle, afin de faire face à l'expansion de la ville, d'engager un grand programme de travaux d'embellissement. L'intendant Tourny procède au percement des anciennes murailles médiévales et projette un plan d'allées plantées sur les limites extérieures de la ville, l'actuelle ceinture des cours. Ces allées lieront ensemble une série de places composées (les places Tourny, Gambetta, Victoire, Capucins, Bir-Hakeim et place de la Bourse) qui non seulement aéreront la ville au niveau de ses principales portes d'accès, mais donneront au commerce extérieur une série de commodités. Ces réalisations contribueront à la monumentalité du paysage bordelais et orienteront par la suite le développement des faubourgs du XIX^e. **Ce plan d'urbanisme permet de donner à la ville une identité singulière et de disposer d'un lieu de représentation où la société de l'époque accède à de nouvelles pratiques plus sélectives.** L'attrait pour la déambulation et les rencontres, l'hygiène et le caractère champêtre des cours expliquent le rapide succès des cours. La constitution de la ceinture des cours s'opère progressivement, du Jardin Public au site actuel de la gare Saint-Jean. La création des places donne lieu à des débats sur l'architecture et l'aménagement des espaces publics. Le recours aux premiers lotissements permet de constituer des façades ordonnancées, dans une quête d'harmonie et d'expression d'une forme de modernité. **La composition de la place Gambetta témoigne ainsi d'une recherche esthétique et du souci de mise en scène de l'espace urbain.**

La place Gambetta occupe rapidement une fonction majeure, dans la vie des cours de Bordeaux. Situé sur le prolongement du *décumanus maximus* de la ville romaine (actuelle rue porte Dijeaux), le site correspond également à l'angle nord-ouest du rempart du XIV^e siècle. Les intendants ayant peu à peu supprimé ou gommé la vue des remparts (absorbés dans de nouvelles constructions), la ville peut donc s'étendre librement. Ces extensions urbaines (principalement les faubourgs de Saint-Seurin et Saint-Bruno) ont au fur et à mesure confirmé la position centrale de la place Gambetta.

Anciennement dénommée place Dauphine, puis place Nationale, la place Gambetta acquiert une importance capitale dans la ville, importance révélée par les manifestations qu'elle accueille au fil des siècles : site d'implantation de l'échafaud pendant la révolution et, surtout, lieu d'implantation d'un square public, sur la base d'un plan d'aménagement validé en 1868.

De la place minérale à la place jardin

La particularité de la place Gambetta réside dans le fait qu'elle a été conçue, aménagée et remodelée sur la base d'un projet urbanistique d'ensemble. Alors que l'intendant Tourny dresse dès 1743 le plan de composition et d'alignement qui sera respecté jusqu'à la clôture du projet, la réalisation des travaux et notamment ceux portant sur la porte Dijeaux sera assurée par l'architecte Voisin. Après l'achèvement des façades ordonnancées et relativement homogènes de la place Gambetta, l'espace central est conservé dans sa plus simple expression. À l'origine, les circulations hippomobiles sont organisées en périphérie de l'espace public. Quelques mobiliers de confort, bancs et lampadaires viennent habiller le revêtement minéral du parvis oval. Le paysage originel de la place est donc fort éloigné de son image contemporaine. Plus proche du registre minéral de certaines places bordelaises (à l'instar de la place de la Comédie ou du Parlement), Gambetta connaît une période sans jardin ni plantations.

Sous la pression des riverains soucieux de pouvoir bénéficier d'un minimum de confort estival, la Ville de Bordeaux lance une souscription pour l'aménagement du cœur de la place. **L'architecte - paysagiste Eugène Bühler se voit confier en 1858 la conception d'un square sur le terre-plein central**, conservé jusqu'à cette époque. Bühler est également l'auteur du parc bordelais et de nombreux jardins du XIXe siècle, en France. Le plan symétrique qu'il propose consacre la perspective oblique des cours Clemenceau et Nancel Pénard, tirant profit de l'altimétrie dominante du site (mont judaïque). Un bassin circulaire, agrémenté de deux bosquets d'arbustes compose l'essentiel du projet. L'espace est ordonnancé et délimité par une grille périphérique en fer forgé.

Après de nombreux débats, le projet qui sera finalement réalisé diffère de l'esquisse originelle, jugée trop onéreuse. **En 1868, Louis Lancelin, directeur des travaux de la Ville, interprète le projet de Bühler** et lui donne une connotation plus bucolique. Sa première proposition consiste en une composition de massifs plantés organisés autour d'une allée oblique. Le point d'eau central laisse place à un bassin agrémenté d'une grotte, implanté sur la frange nord du square. Quelques semaines plus tard, l'esquisse définitive fige le tracé de la rivière anglaise agrémentée d'un petit pont aux accents bucoliques. Initialement, le projet constitue en somme une réponse aux attentes des riverains, soucieux du bien-être, à la manière des îlots de fraîcheur dont nous faisons la promotion à notre époque contemporaine.

La période moderne et la prévalence fonctionnelle

La révolution industrielle marque à son tour l'histoire de la place Gambetta. L'avènement des transports en commun incite la ville à se doter d'un réseau de tramway électrique à partir de 1880. **Le site accueillera plusieurs lignes en correspondance, ce qui consacrera la fonction d'échange de cet espace public.** La place Gambetta est donc, depuis très longtemps, un nœud d'échange stratégique pour la régulation des déplacements motorisés. Néanmoins, la place est vécue comme un véritable lieu d'animation, au cœur de la ville. Boutiques et cafés contribuent à la popularité du site et l'ensemble des Bordelais prend plaisir à flâner entre deux correspondances. Sur le plan des aménagements paysagers, la principale modification apportée depuis la réalisation du square concerne la suppression des grilles et des lampadaires qui délimitaient l'espace central. Les tilleuls d'origine ont été remplacés par la suite, durant l'après-guerre, par des

marronniers. Le développement racinaire de ces derniers a progressivement altéré les trottoirs périphériques.

Le démantèlement du tramway qui circulera jusqu'en 1958 laissera le champ libre à l'arrivée massive de l'autobus, nouvel ambassadeur de la modernité. À partir de cette période, la place Gambetta accueille de nombreuses lignes de transport en correspondance vers la périphérie. L'essor de la voiture conduit, dès l'avant-guerre, à la réalisation de trois passages souterrains formant un « y », aux extrémités du square. **L'accès au jardin, la traversée des chaussées deviennent un enjeu urbanistique.** Jusqu'à la mise en œuvre du nouveau tramway, la ceinture des cours joue essentiellement le rôle d'axe de circulation, loin de son concept origine. À cette époque, l'instauration d'un sens unique de circulation aggrave le caractère fonctionnel du système. Associée aux voies de transit des quais rive gauche (avant leur transformation), la ceinture des cours irriguait le centre historique par le biais des axes perpendiculaires au fleuve (cours de l'Intendance, Alsace-Lorraine, Victor Hugo). Il n'est pas étonnant de découvrir que la place Gambetta est le point de référence du kilomètre zéro qui permet d'estimer les distances entre les villes.

Par la suite, **la mise à double sens des cours a profondément modifié la perception du centre-ville.** La suppression du barreau de liaison avec les quais (cours de l'Intendance) a permis de soulager les échanges sur la frange est de la place. Très tôt, il semble donc que la dimension fonctionnelle de la place Gambetta impose aux ingénieurs de la voirie, un niveau de contraintes difficile à concilier avec certaines pratiques urbaines.

Une évolution du contexte urbain repositionnant le site Gambetta

À l'échelle du centre-ville, **le rôle central de la place se consolide au XXe siècle par le biais de la grande opération de rénovation urbaine du quartier de Mériadeck.** Cette opération d'urbanisme sur dalle (édifiée à deux pas de la place Gambetta pendant les années 60) devint le nouveau centre décisionnel de l'Aquitaine. La transformation de l'îlot Bonnac (situé entre la Place Gambetta et le quartier Mériadeck) facilite désormais les liens entre ces deux lieux à forte valeur symbolique. L'aménagement récent de la place des Commandos de France et de la rue Georges Bonnac contribue à accélérer l'intégration du nouveau quartier avec l'ancienne ville et renforce d'autant la position stratégique de la place Gambetta. La piétonnisation d'un certain nombre de rues commerçantes (rues Sainte-Catherine et porte Dijeaux), puis la continuité piétonne constituée par l'axe Intendance/Chapeau Rouge renforcent **la relation entre la place Gambetta et les lieux les plus emblématiques de la ville** (quais rive gauche, Grand-Théâtre, place Pey-Berland, Victoire, etc.). Enfin, l'aménagement de la rue Judaïque s'est accompagné d'un renouveau des commerces et de la fréquentation, en hausse.

Le rapport avec le tramway, bien qu'indirectement perceptible, est un paramètre important dans le fonctionnement de la place (interconnexion dissociée avec le réseau de bus, connexion à la ligne B du tramway). Différents projets prévus aux abords de la place Gambetta auront pour effet **d'affirmer les liens entre quartiers, tout en privilégiant les déplacements doux.** Parmi ces projets, on distingue :

- Les aménagements programmés ou en cours, à l'image de la place Tourny et du parvis de la galerie des Beaux-Arts (récemment livré) ;

- Les projets à l'étude, mais dont la mise en œuvre opérationnelle n'est pas encore fixée, comme la rue Nancel Pénard ou le cours Clemenceau...

La circulation des bus a baissé depuis l'été 2015. La réalisation des nouveaux équipements publics aux abords du site (cité municipale de la ville de Bordeaux, auditorium) devrait encourager la fréquentation piétonne de Gambetta.

On constate donc que la place Gambetta a traversé différentes époques, alternant plusieurs configurations : de la place minérale, au square, puis au jardin ouvert... D'un point de vue urbanistique, le débat sur l'évolution du statut de l'espace public s'inscrit dans cette histoire. La mutation du contexte urbain et l'évolution des pratiques de l'espace public plaident dorénavant pour une adaptation des aménagements existants, ce qui ne contredit pas l'objectif de préservation du jardin. **Les caractéristiques du site et les marges d'intervention sur les espaces de voirie permettent d'envisager de faire évoluer la place Gambetta, tout en renforçant les singularités du lieu.**



Le paysage de la place vers 1850, gravure de Cuvillier.



Projet de square pour la place Dauphine, Bühler, 1858.



Place Dauphine, projet de square, L. Lancelotti, 1868.

Illustrations issues de la fiche d'enquête du 23/09/2013 « figure urbaine, Place Dauphine – Place Gambetta » réalisée dans le cadre du recensement du paysage architectural et urbain, ville de Bordeaux.

2.2 | Vers un cœur d'agglomération partagé

La place Gambetta se retrouve aujourd'hui à la croisée des chemins entre d'un côté un hypercentre majoritairement piéton et tourné vers les quais de la Garonne et de l'autre, le reste de la ville et de l'agglomération, encore largement dévolue à une circulation automobile importante. Elle constitue **la pierre angulaire d'une nouvelle phase de projet sur les déplacements et sur les espaces publics de la ville et de l'agglomération** avec l'objectif de faire évoluer la zone dense en un vaste espace partagé où la circulation des transports en commun et des modes doux serait prioritaire. Ce principe ne peut se concrétiser qu'avec des hubs et des interconnexions entre les différents modes de déplacements efficaces et identifiés, répartis sur le centre de l'agglomération.

Le rôle que pourrait jouer la place Gambetta dans ce vaste réseau intermodal est aujourd'hui réévalué, à l'aune des éléments cités en amont et des solutions permises (report de lignes et de terminus, distribution équilibrée des transports en commun entre les quartiers).

2.3 | Un lieu pivot pour les liaisons interquartiers

La place Gambetta présente une dimension centrale du fait de son positionnement historique et de sa **fonction de liens entre les différentes typologies de quartier qui l'entourent** : au nord-est de la place se situe le quartier du « Triangle d'or », ancien quartier des affaires devenu le lieu d'implantation des commerces de luxe avec en son centre le marché des grands hommes; au nord-ouest, un ancien faubourg reconverti en quartier de petits artisans et commerçants; au sud-est, le centre historique de Bordeaux qui accueille les plus grandes rues commerçantes

piétonnes telles que la rue Sainte-Catherine, la rue Porte Dijeaux ou la rue des trois Conils, ainsi que le centre commercial Saint-Christoly; au sud-ouest, le quartier Mériadeck inspiré des préceptes de l'urbanisme sur dalle. Il abrite un important centre commercial (d'une surface de 17 000 m²), l'Hôtel de Bordeaux Métropole et les Hôtels de Région et du Département, ainsi que de nombreuses installations sportives (patinoire, salle des sports), culturelles (bibliothèque municipale) et économiques (direction régionale de grandes sociétés).

Les liens établis entre les quartiers riverains dépendent fortement de **l'ergonomie de la place Gambetta et de la lisibilité des aménagements qui seront conçus**. La qualité de ces continuités est en partie liée aux différents projets en cours d'élaboration et de l'organisation future des transports publics, aux abords de la place.

2.4 | L'évolution de la ceinture des cours

L'aménagement de la place Gambetta s'inscrit plus largement dans une **stratégie de requalification de la ceinture des cours**, dont le processus est engagé depuis quelques années. D'une longueur estimée à environ 13 kilomètres, le tracé des cours enveloppe les quartiers historiques du XVIII^e siècle de Bordeaux et relie le fleuve par les ponts Chaban Delmas et Saint-Jean. Cette composition urbaine fait écho à la ceinture des boulevards, réalisée au XIX^e, alors que les quartiers de faubourgs se constituaient progressivement. Comparée aux autres places qui ponctuent cet axe de distribution majeur du centre historique (places André Meunier, Victoire, République, Tourny, Doumer...), **Gambetta est la seule à offrir un jardin, dans un ensemble patrimonial et unitaire composé de façades classiques**. Sa localisation aux portes du secteur marchand et piétonnier est également une caractéristique unique à Bordeaux. Depuis une douzaine d'années, la Ville et Bordeaux Métropole procèdent à la requalification progressive des cours et des places qui lui sont associées. Ce projet à long terme est mis en œuvre par séquences, selon la programmation des autres opérations qui interfèrent avec la ceinture des cours (tramway et autres lignes de transport en commun radiales, opérations de requalification du patrimoine urbain, équipements publics et aménagements spécifiques).

À l'image de la place Gambetta, la ceinture des cours a subi des transformations tout au long de l'histoire, leur statut évoluant par ailleurs avec l'essor des transports modernes.

Pour la collectivité, les objectifs de reconquête et de requalification des cours s'inscrivent dans une vision de cohérence à l'échelle de l'hypercentre. Pour garantir une qualité d'aménagement égale entre les séquences et une lisibilité de l'arc historique, le **« charte d'aménagement de la ceinture des cours »** sert de référence aux différents concepteurs. Ce guide sera remis aux équipes retenues à participer au concours de la place Gambetta. L'esprit de ce document est de proposer un ensemble de préconisations architecturales et paysagères, mais également fonctionnelles. Il précise le vocabulaire de l'espace public (matériaux, essences d'arbres, implantation du mobilier urbain et règles de dimensionnement...) Parmi les différents projets d'espaces publics en relation directe avec la place Gambetta, les concepteurs devront traiter l'amorce des aménagements urbains proposés (et non réalisés à ce jour) pour les deux cours contigus suivants :

- La rue Nancel Pénard dont l'étude préliminaire sera versée au programme définitif du concours,
- Le cours Clemenceau qui a fait l'objet d'un concours d'architecture en 2013.

Depuis la mise en service du tramway, la collectivité a lancé un **programme ambitieux de requalification des principaux espaces emblématiques de l'hypercentre** et de reconquête des quartiers anciens. Sur la ceinture des cours, les lieux les plus symboliques ont bénéficié de programmes de réhabilitation (achevés ou en cours de réalisation) à l'image du parvis de la gare Saint-Jean, des places André Meunier et des Capucins, de la Victoire, Tourny et Doumer (toutes deux traversées par le réseau de tramway). Au final, cet ambitieux programme est en phase d'achèvement, la place Gambetta constituant un des hauts lieux symboliques restant à restaurer. D'une manière générale, ces projets visent aussi à redynamiser l'économie locale, la vie sociale et culturelle de la ville

2.5 | Les enjeux particuliers soulevés par le programme

- Réinterroger le dialogue entre l'architecture classique, l'espace public et le jardin.

L'aménagement de la place Gambetta est l'occasion de **réaffirmer la dimension patrimoniale du site**, dont la vision d'ensemble est aujourd'hui entravée par un ensemble de facteurs : revêtements vieillissants en pied d'immeubles, omniprésence des espaces de circulation, encombrement des trottoirs... **La place Gambetta est située dans le périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre historique de Bordeaux**. Le jardin et la composition centrale de l'îlot font l'objet de protections particulières, décrites par le règlement du PSMV. Ce règlement autorise des modifications, si le projet donne lieu à une réflexion globale, dans le respect des règles de composition qui sauront valoriser l'héritage architectural et urbain. Les façades périphériques à la place, sont inscrites ou classées au titre des monuments historiques et vont s'embellir sous l'effet de la prochaine campagne de ravalement. Outre les façades du XVIII^e siècle, les éléments architecturaux remarquables tels que la porte Dijaux et les perspectives urbaines sur les cours méritent d'être mis en valeur. Cette approche reposera sur une **lecture attentive et perspicace de la trame paysagère du centre-ville**. La scénographie diurne et nocturne de l'espace public sera à repenser, les ambiances restant déterminantes pour le bien-être et l'appropriation de l'usager.

- **Restaurer l'attractivité du site, à l'image des autres lieux emblématiques du centre-ville.**

Face au renouveau des autres espaces publics de l'hypercentre, **l'attractivité du lieu est à renforcer**, qu'il s'agisse des pratiques quotidiennes, des manifestations de niveau d'agglomération ou de la fréquentation touristique. Le tropisme du cœur de la ville s'est ainsi déplacé au gré des grands projets d'espaces publics (secteur Pey-Berland, place de la Comédie, quais rive gauche, etc.). La proximité des cours de l'Intendance et du Chapeau Rouge constitue un accès privilégié aux lieux les plus prisés de la ville (place de la Comédie, place de la Bourse). L'aménité, la polyvalence et le confort d'usage de la place sont donc désormais à jauger, au regard de l'offre sur les autres lieux emblématiques du centre. Cette question amène à **préciser la vocation même de la place et le statut de son jardin, dans la trame des espaces publics du cœur d'agglomération.**

- **Valoriser la composition de la place jardin et la présence d'un jardin paysager, véritable îlot de fraîcheur.**

Le caractère végétal du jardin doit pouvoir s'accorder avec la dimension patrimoniale de la place et ne pas entraver la mise en valeur des façades. À l'origine, conçue comme un espace minéral, la place Gambetta magnifiait la composition classique de ses façades. La création du jardin a permis d'apporter une fraîcheur naturelle au site, d'apaiser les circulations, tout en jouant avec l'échelle et la composition de la place. Sans sacraliser le jardin central, plusieurs qualités apparaissent d'évidence : la topographie en creux (cœur du jardin) protège des nuisances de la circulation et procure un sentiment d'intimité. Le jardin est vécu comme un lieu de recueillement et de contemplation. Espace de rencontre et de pause, il est pratiqué par de nombreux usagers des transports en commun, les citadins fréquentant le secteur marchand du centre historique, de nombreux étudiants, ainsi que des riverains... Malgré les qualités intrinsèques du jardin, la lisibilité de ses allées ne suffit plus à canaliser correctement les traversées. Les surfaces engazonnées et massifs fleuris subissent les piétinements. Il devient donc nécessaire de repenser son système d'accès, afin de **préserver un juste équilibre entre l'intensité des usages et la résilience naturelle du site.**

Aussi, le statut de ses limites et la perméabilité d'accès aux espaces plantés sont des questions qu'il est nécessaire de résoudre dans le cadre du projet. Aujourd'hui, les limites du jardin sont matérialisées par des plantations de marronniers vieillissants et mal positionnés, car ils masquent visuellement le centre des façades. **La périphérie du jardin doit pouvoir évoluer** (renouvellement progressif des arbres, redistribution des mobiliers de confort, meilleure cohérence avec le positionnement des traversées sur chaussées, etc.). Il conviendra de **statuer sur le devenir des marronniers dont l'intérêt paysager fait débat.** Une expertise phytosanitaire est remise avec le programme du concours. Cette étude conclut sur le bon état général des marronniers.

Le débat portant sur l'aménagement d'une station de métro au centre du jardin Gambetta (période 1992-1995) avait provoqué un fort émoi, compte tenu des incidences du projet sur l'aménagement de la place. Aujourd'hui, l'expérience

acquise sur les espaces publics sensibles permet d'entrevoir une adaptation du jardin, respectueuse de l'esprit de la place, considérée dans son ensemble. L'évolution des pratiques citoyennes plaide en faveur d'une nouvelle forme d'appropriation collective des espaces verts, plus orientée vers les pratiques culturelles et sociales.

- **Favoriser le lien social par l'enrichissement des pratiques.**

La question de la convivialité de la place ouvre le débat sur la nature des expériences proposées, l'ergonomie des aménagements, la place consentie à l'évènementiel, le champ des possibles, accordé au caractère central du lieu. Il apparaît comme prioritaire de **favoriser les rencontres, donner le sentiment d'appartenance afin de restaurer le lien social** aujourd'hui altéré. Cette priorité concerne l'ensemble des actions engagées sur ce projet. Un des principaux enjeux, en termes d'exploitation des espaces, est **d'identifier les différentes animations qui participent de la vie publique et qui fonderont l'esprit même de la place Gambetta**. La programmation événementielle reste aujourd'hui insuffisante pour que la place contribue pleinement à l'essor du quartier. Bien que le lieu ne soit pas adapté à l'accueil de grands événements attirant des foules importantes (présence du jardin et importance des déplacements), l'aménagement de la place doit rester compatible avec des **manifestations de quartier ou des événements métropolitains adaptés à l'échelle et à la sensibilité du lieu**. Alors que la place Gambetta est identifiée comme faisant partie intégrante du centre de Bordeaux, elle doit retrouver son prestige antérieur et **gagner désormais le rang d'espace métropolitain**.

La concertation publique fait ressortir une attente forte s'agissant de **l'enrichissement des usages qui doit se faire en parallèle d'un apaisement général des circulations et d'un meilleur confort pour les piétons**.

- **Soutenir l'attractivité des façades commerciales.**

Bien que la place Gambetta profite d'une localisation privilégiée, son attractivité commerciale est fragilisée depuis la fermeture du Virgin Mégastore. La structure commerciale de la place marque des différences qualitatives entre ses franges opposées. La nature des enseignes qui va du haut de gamme (vestimentaire, horlogerie) aux produits plus populaires (farces et attrapes, produits d'entretien, pharmacie discount...) traduit également la diversité sociale des usagers. Cette particularité est un héritage qui renforce le caractère accessible du lieu, pour l'ensemble des populations. Les cafés de la place peuvent être considérés comme des lieux de centralité métropolitaine et connus par la plupart des Bordelais. **Les conditions de son renouvellement commercial sont étroitement liées à l'image véhiculée par le site, le confort global proposé aux usagers et riverains ainsi que le niveau de fréquentation du lieu**. L'extension des terrasses et leur éventuel déploiement sur l'espace public peuvent contribuer, selon le parti proposé, à la dynamique commerciale. **La reconquête des franges sud et nord, aujourd'hui faiblement générateurs d'animation sur le domaine public, est déterminante pour renforcer les continuités commerciales à l'échelle du site**. Le projet doit être l'occasion d'améliorer les conditions d'exploitation commerciale par une

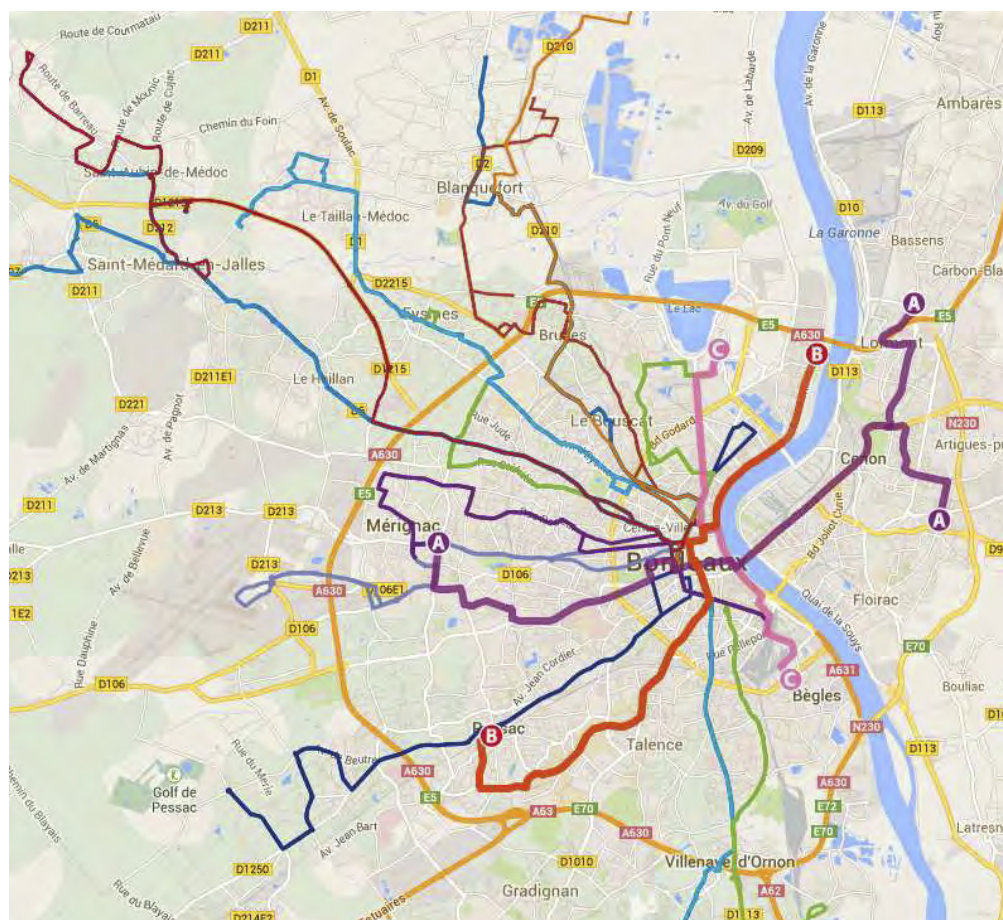
meilleure gestion des conflits potentiels en pieds d'immeubles, l'amélioration des livraisons, la lisibilité des devantures, une accessibilité tous modes renforcée...

- **Faciliter les traversées et améliorer les liens avec les quartiers riverains.**

Considérant la géographie des quartiers connexes à la place Gambetta et la configuration du secteur piétonnier (y compris la dalle du quartier de Mériadeck), le projet d'aménagement doit s'inscrire dans une logique d'accompagnement des principaux itinéraires piétonniers. **L'objectif d'un élargissement des trottoirs** est proposé, mais ne peut être appréhendé que dans le cadre d'un parti d'aménagement d'ensemble. L'arrimage du jardin à la frange est de Gambetta (tirant profit du délestage des flux automobiles) peut être considéré comme une hypothèse. Au-delà des pratiques commerciales, les flux libérés par les transports en commun et notamment les parcours de correspondance sont en partie conditionnés par l'éloignement de la station de tramway Gambetta, située rue Vital Carles. La localisation des arrêts de bus a pour effet de concentrer la demande en matière de traversées piétonnes. Le jalonnement avec les autres lieux à forte attractivité (secteur marchand de Mériadeck, établissements scolaires, équipements publics proches...) facilitera la lisibilité des cheminements et le repérage à l'échelle du quartier. Cette réflexion est l'occasion **d'anticiper les conflits potentiels et de faciliter les échanges entre espaces**. L'accès à la partie centrale de la place est fortement conditionné par les flux automobiles. Aujourd'hui, les voies de circulation sont déportées sur la frange ouest de la place. La configuration définitive des espaces de voiries sera débattue dans le cadre du concours.

- **Réconcilier les transports en commun avec la vie riveraine.**

Le site de Gambetta fait aujourd'hui partie intégrante du pôle d'échange tramway / bus, réparti entre la place et la rue Vital Carles. Dans le cadre de la refonte du réseau urbain de transport en commun, le rôle de la place Gambetta évoluera, tout en remplissant des fonctions de connexions entre lignes de bus. Compte tenu de la localisation stratégique que la place Gambetta occupe dans l'organisation du réseau d'agglomération, il convient de **trouver un juste équilibre entre les fonctions dédiées aux transports et les autres usages de l'espace public**. Cette activité offre l'opportunité de conforter la situation centrale du lieu, mais nécessite une attention particulière quant à l'insertion des bus dans l'espace public. Le nombre important de lignes qui desservent la place Gambetta a été allégé dans le cadre de la délégation de service public engagée par Bordeaux Métropole pour l'exploitation de son réseau de transport urbain. Des études en cours sont menées pour redistribuer certains arrêts à l'échelle du quartier. La réduction des nuisances est un enjeu majeur pour le projet. Le nouvel aménagement de la place devra donc assurer la cohabitation des différents usages et activités pratiquées sur le site, dans les meilleures conditions de confort, de sécurité et de fonctionnalité. **La réussite du projet dépend fortement de l'apaisement de la circulation automobile et plus particulièrement de l'adaptation du réseau de transports en commun, aux objectifs de reconquête urbaine.**



La place dans la géographie des réseaux de transport (plan antérieur à l'été 2015)

Pôle d'échanges Gambetta

TRAM

- A** La Gardette / Floirac Dravemont
Le Haillan Rostand
- B** Berges de la Garonne
Pessac Centre / Alouette

BUS

- 1** Mérignac Aéroport
Gare St Jean
- 2** Eysines Le Sulky / Le Plateau
Bordeaux Palais de Justice
- 3** Bordeaux Quinconces
St Médard / St Aubin de Médoc
- 4** Bordeaux St Louis
Pessac Cap de Bos / Magonty
- 5** Eysines Sirtema / Le Taillan
Villenave Chambéry
- 15** Bordeaux Centre Cial du Lac
Villenave Bourg
- 16** Mérignac Les Pins
Bordeaux République
- 36** St Aubin Pinsolles
Bordeaux République

www.infotbc.com
AlloTbc : 05 57 57 88 88

Les nouvelles fonctions du pôle d'échange Gambetta, depuis l'été 2015

- **Repenser la cohabitation entre les différentes mobilités.**

Le projet de tramway et la politique de valorisation des espaces publics du centre-ville ont conduit à restaurer la mise à double sens des cours et limiter les accès automobiles aux quartiers historiques (systèmes de contrôle d'accès, suppression des trafics de transits). Ceci a conduit à considérer les cours comme un dispositif de protection de l'hypercentre. Le projet s'est traduit par la mise en place d'un plan de circulation favorisant son contournement. Les orientations du volet mobilité du PLU 3.1 de la métropole bordelaise fixe comme priorité de repenser les conditions de déplacement sur les axes structurants. Cette démarche vise notamment à **améliorer l'accès au centre et réguler la congestion automobile par une meilleure fluidité**. Plusieurs projets à l'étude (la réalisation envisagée de la ligne D du tramway place Tourny, le projet d'espace public proposé pour les cours Clemenceau et Verdun) conduisent à redéfinir les principes de partage de l'espace public sur la ceinture des cours. Dans l'optique de l'aménagement global des cours de Bordeaux, la place Gambetta joue le rôle d'interface avec la séquence Nancel Pénard / Albret.

Aussi le projet devra **garantir une meilleure compatibilité entre les modes de déplacement** (bus, automobiles, modes alternatifs).

3 | Les objectifs d'aménagement

Les objectifs et orientations générales d'aménagement sur l'ensemble du périmètre de la consultation sont les suivants :

- **1/ Améliorer le confort de la place et favoriser son rattachement au secteur piétonnier de l'hypercentre**
 - Améliorer le confort des trottoirs afin de faciliter l'externalisation des activités en rez-de-chaussée (étalages, consommation en terrasse, braderie...), donner un véritable confort d'usage aux piétons pour le cheminement, mais aussi la flânerie ;
 - Concilier le développement des pratiques commerciales avec la pluralité et l'intensité des usages attendus, favoriser le rattachement de la place au plateau piétonnier et commercial de l'hypercentre ;
 - Faciliter le jalonnement des itinéraires piétons entre quartiers (Mériadeck, secteur Sainte-Catherine, rue des Remparts, Triangle d'or, etc.) et entre pôles de destinations (centre commercial, auditorium, cinémas) ;
 - Fluidifier les parcours entre les arrêts bus de la place Gambetta et la station de tramway située rue Vital-Carles...
- **2/ Repenser l'intégration des modes de déplacement, dans la continuité de la ceinture des cours**
 - Réduire le trafic des bus et les nuisances sur l'environnement, réserver la possibilité d'aménager sur le long terme des sites dédiés aux transports en commun, dans les deux sens, entre les axes Nancel Pénard, cours Clemenceau et la rue Judaïque (voir le schéma fonctionnel des déplacements remis avec le programme) ;
 - Insérer les dispositifs d'échange en transport en commun, tout en limitant l'impact visuel et les effets d'obstacles (quais) sur la vie riveraine ; gommer le caractère routier des espaces circulés ;
 - Mutualiser les différents mobiliers d'accueil et d'information destinés aux usagers (abris voyageurs, signalétique) et veiller à leur bonne intégration. Prévoir des trottoirs suffisamment dimensionnés à cet effet ;
 - Aménager les continuités cyclables entre les cours Clemenceau, Nancel Pénard, le secteur piétonnier et les principaux itinéraires interquartiers ;
 - Traiter les traversées piétonnes afin de favoriser les flux entre les différentes faces de la place, l'espace central et les espaces adjacents,

garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux différentes fonctions urbaines ;

- Protéger les espaces piétonniers du stationnement illicite, consolider et redistribuer à l'échelle du quartier l'offre en stationnement vélos, maîtriser le stationnement des deux-roues motorisés ;
- Garantir les livraisons et la desserte des commerces et services en frange de la place ;
- Pacifier les flux automobiles et partager équitablement l'espace entre les usagers (conformément aux préconisations du volet déplacements du PLU 3.1), simplifier les échanges circulatoires, optimiser la fluidité du trafic par une meilleure régulation du transit ;
- Améliorer la lisibilité des services liés à l'écomobilité (implantés sur la place et à proximité) : station Vcub, point d'information du réseau TC communautaire, taxis et véhicules électriques en libre service sur le cours Clemenceau)...

▪ **3/ Valoriser et moderniser le jardin, favoriser l'émergence de nouveaux usages**

- Respecter l'unité de la place-jardin et les qualités actuelles du site, dans le cadre d'une évolution possible du règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, si le projet le justifie ;
- Préserver les arbres remarquables (deux magnolias et un oranger des osages), redéfinir la frange périphérique du jardin ;
- Faciliter l'accès au jardin depuis la périphérie de la place, réguler les traversées, améliorer le confort d'accueil pour l'ensemble des usagers ;
- Garantir la cohabitation des différents usages, au regard des rythmes journaliers et saisonniers ;
- Sécuriser le jardin de jour comme de nuit (éclairage, ambiances, vision...) ;
- Déterminer une nouvelle vocation pour les locaux et le passage souterrain, en synergie avec les activités de la place et du jardin...

- **4/ Mettre en scène le patrimoine urbain, architectural et paysager de la place, renouveler son identité**
 - Adopter un parti d'aménagement d'ensemble, porteur d'une nouvelle identité et susceptible de restaurer l'attractivité globale de la place ;
 - Révéler l'ordonnancement des façades du XVIII^e siècle, ainsi que les éléments architecturaux remarquables, accorder le traitement de la place avec la prestance de son patrimoine architectural ;
 - Mettre en scène la force des tracés urbains, les perspectives qui associent la place Gambetta à la composition de la ceinture des cours, inscrire la place dans leur continuité (en cohérence avec la charte d'aménagement de la ceinture des cours de Bordeaux) ;
 - Reprendre le nivellement des sols pour restaurer l'assise des soubassements des immeubles, en cohérence avec la microtopographie du site ;
 - Déterminer l'ensemble des revêtements de sol en harmonie avec les matériaux retenus sur les espaces publics contigus (matériaux dominants, appareillages, dispositifs divers) et la composition des façades ;
 - Harmoniser les mobiliers fonctionnels et de confort (lignes actualisées en lien avec la charte des mobiliers de la Ville de Bordeaux) ;
 - Assurer une cohérence d'aménagement urbain et paysager avec les réalisations d'espaces publics attenants (îlot Bonnac, rue Porte Dijeaux, rue Bonnac) et les projets en cours d'étude (cours de Verdun et Clemenceau, rue Nancel Pénard) ;
 - Proposer un projet de mise en lumière mesurée, compatible avec la régulation des usages nocturnes nécessaires sur le jardin et les espaces périphériques...

- **5/ Soutenir l'attractivité commerciale, encourager la vie culturelle et festive, renforcer le rayonnement de la place.**
 - Conforter la lisibilité, l'attractivité et l'accessibilité à l'offre de commerces et de services, faciliter l'accès clientèle et améliorer les livraisons ;
 - Ménager les emprises nécessaires pour l'extension et le déploiement de terrasses, en lien avec l'ensoleillement naturel du site ;
 - Améliorer l'ergonomie des trottoirs et augmenter l'emprise des espaces piétonniers pour permettre l'installation d'étals et le bon déroulement des manifestations commerciales ;

- Offrir un niveau de polyvalence adapté à l'accueil d'événements festifs, fixes ou temporaires, d'échelle de proximité ou métropolitaine, compatible avec le caractère de la place ;
- Conforter le lien social par la mixité des pratiques urbaines, susciter un retour du grand public, stimuler la fréquentation touristique et la découverte du patrimoine...

6/ Proposer des solutions d'aménagement répondant aux exigences de développement durable

- Veiller à la pérennité des revêtements, mobiliers et équipements, minimiser les charges d'exploitation future pour les services publics gestionnaires : chaussées et interventions sur les réseaux, entretien courant des espaces verts et nettoyages des revêtements, etc. ;
- Limiter l'impact sur les ressources naturelles, la consommation en eau et l'énergie électrique ;
- Favoriser l'infiltration de l'eau sur le jardin et ne pas augmenter les surfaces imperméabilisées, préserver la fraîcheur naturelle du site ;
- Réduire les seuils de pollution atmosphérique et les nuisances sonores sur l'environnement, améliorer la prévention des risques et la sécurité des usagers...

4 | Les principales orientations programmatiques

4.1 | Le patrimoine architectural, urbain et paysager

Le patrimoine bâti :

Les façades d'époque forment une composition d'ensemble remarquablement bien préservée, sans altérations ni modifications majeures qui trahiraient les accidents de l'histoire. Le cadre de la place est constitué par des immeubles pratiquement identiques, dont la conception remonte à la moitié du XVIII^e siècle. L'ordonnement des façades se retourne sur les espaces publics adjacents (typologie particulière des immeubles d'angles). Ces façades sont inscrites ou classées au titre des Monuments Historiques, ainsi que la porte Dijeaux. Les immeubles sont globalement dans un état satisfaisant, les mascarons et agrafes sculptés restant relativement bien préservés. Dans le cadre de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, la ville a effectué un recensement et un diagnostic des bâtiments. L'état général de la pierre, malgré le niveau de pollution lié à la circulation, est acceptable.

Situé au croisement de grands axes urbains, Gambetta est un lieu de convergence qui occupe une place centrale dans l'accroche de la ceinture des cours avec le reste de la ville. Il existe huit entrées sur la place (rues et cours comptés). Sa situation géographique, proche des autres sites emblématiques de la ville confirme sa fonction de porte d'accès au cœur de la cité. Sur le plan de la connaissance historique, la place **Gambetta offre une situation privilégiée pour la lecture et la compréhension de la ville ancienne**. Son potentiel touristique est aujourd'hui insuffisamment exploité.

L'altimétrie du site et la force des tracés urbains modèlent des perspectives monumentales sur les cours. La place Gambetta est le point le plus haut de Bordeaux. Le cours Clemenceau et la rue Nancel Pénard marquent des pentes opposées et forment une composition diagonale. Au cours de sa vie, la place a subi plusieurs opérations de réfection des chaussées et trottoirs, entraînant une surélévation des sols. Ce phénomène s'est aggravé avec la croissance des arbres plantés en pourtour du jardin.

Les emmarchements visibles au droit des devantures trahissent le dévers naturel de la place. Le projet est l'occasion de reprendre le nivellement des sols afin d'une part d'améliorer les écoulements pour assainir notamment les caves des immeubles et d'autre part de restaurer le socle des soubassements de pierre qui par endroit ont été fortement modifiés.

Le jardin :

Le jardin d'époque a subi quelques transformations depuis la fin du XIX^e siècle, principalement, la démolition des grilles forgées du square et le remplacement des tilleuls par des marronniers. **L'îlot central est protégé par le règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre historique de Bordeaux**. Le jardin, dont la conception de l'esquisse préliminaire est attribuée à l'architecte paysagiste parisien Eugène Bülher (voir chapitre des enjeux ci-dessus) est aujourd'hui questionné. Ce jardin est pensé comme une représentation en

miniature d'un paysage naturel. Conçu sur les préceptes du jardin paysager, la composition des allées et l'implantation des arbres encouragent la contemplation de l'eau et des arrières plans définis par les façades classiques. Une source jaillit en son centre et alimente une petite rivière sinueuse, traversée par un pont d'inspiration bucolique. Les pentes participent au sentiment de replis intérieur et font converger le regard vers l'eau qui symbolise l'écoulement de la vie. **Le plan de composition générale et les thèmes paysagers du jardin évoquent les inspirations orientales de l'époque.** Un alignement curviligne de marronniers disparates cerne le jardin. Ce pourtour végétal, plus récent dans l'histoire du jardin est voué à évoluer. Sur ce plan, l'étude phytosanitaire est remise avec le programme du concours.

Ces marronniers altèrent pour partie les sols et bordures de trottoirs. Trois arbres sont considérés comme remarquables (deux magnolias centenaires et un oranger des osages). Depuis l'après-guerre, la lisibilité du jardin paysager, tel que conçu au XIX^e, se dégrade progressivement, en raison de la disparition de bosquets et d'arbres d'ornement qui justifiaient certaines associations paysagères (au profit de massifs arbustifs bas pour des raisons de sécurité). La palette végétale s'est appauvrie au gré des décennies, les sujets remarquables ayant pour partie disparu.

L'accès au square depuis les franges s'est amélioré depuis la suppression de la circulation automobile côté est. Il reste néanmoins difficile depuis la frange opposée et pose problème, compte tenu de la densité de la circulation. L'appropriation du jardin est variable selon les saisons, mais connaît parfois des pics de fréquentation en périodes printanières et estivales. Les pelouses sont parfois investies par les usagers (pause déjeuner en extérieur, repos et bain de soleil). La frange sud joue le rôle de point de rendez-vous pour de nombreux citadins (face à l'ancienne enseigne du Virgin Mégastore). Les bancs sont prisés et l'ombrage est apprécié par de nombreux habitués.

Le principe d'un jardin central sur la place est acté, le site Gambetta gardant son statut de place-jardin. Compte tenu de sa popularité, du rôle qu'il joue dans le paysage urbain et les pratiques du quartier, il est souhaité d'**adapter sa configuration à l'évolution des usages** (système d'accès et localisation des mobiliers, protection des essences et renouvellement du fleurissement, mobilier de confort et éclairage d'ambiance...).

4.2 | Les orientations pour l'adaptation du jardin

- Permettre une réinterprétation du jardin paysager en s'appuyant sur ses thèmes de composition

Les concepteurs se prononceront sur le degré d'évolution du jardin. **L'équipe retenue pour l'aménagement de la place fondera le parti paysager sur une lecture attentive des qualités actuelles du lieu**, reconnues par l'ensemble des usagers de la place et plus largement des citadins. Ce jardin bénéficie d'une affluence particulière et d'un attachement fort de la part de la population. Au-delà des questions patrimoniales et environnementales, son adaptation revêt donc un enjeu social important. Pour autant, sans sacraliser l'existant et compte tenu des objectifs du projet, les concepteurs seront libres de proposer une nouvelle interprétation du jardin, tout en respectant ses qualités intrinsèques.

Quel que soit le parti proposé, les concepteurs suivront les orientations données :

- **1/ Le concept de la place-jardin sera respecté dans ses grands principes.** L'îlot central planté et les proportions historiques du plan originel seront préservés au mieux. Toutefois, les prescriptions actuelles du règlement du PSMV (Plan de sauvegarde et de Mise en Valeur) peuvent évoluer, en fonction du parti d'aménagement qui sera proposé. Il appartiendra alors au concepteur de défendre ses suggestions qui devront s'inscrire dans l'esprit général de la révision du PSMV (actuellement lancée).
- **2/ Les transparences visuelles et les jeux de perspectives** (sur les immeubles de pierre, le cœur du jardin et la ceinture des cours) seront exploités. **Les tracés régulateurs** qui permettent d'associer les façades classiques et le jardin pourront être interprétés. Une relation harmonieuse sera recherchée entre le jardin, la chaussée, les pieds d'immeubles et les façades.
- **3/ La périphérie plantée du jardin** fera l'objet d'une attention particulière. **La ceinture actuelle de marronniers** peut évoluer, de manière à renforcer le dialogue entre les façades composées et le cœur du jardin. Le choix des arbres de substitution, les éventuelles plantations complémentaires relèvent du choix du maître d'œuvre. Bien que le règlement du PSMV stipule le « respect des arbres d'alignement », **il est précisé que cette notion est compatible avec la plantation de végétaux dont l'interdistance et la frondaison peuvent varier.** Le pourtour du jardin sera conçu dans l'esprit d'une frange perméable au regard.
- **4/ La conception du jardin** répondra aux objectifs inhérents des îlots de fraîcheur (ombrage et densité végétale, évapotranspiration, présence des sols naturels). L'équilibre entre les revêtements imperméables et les surfaces absorbantes sera maintenu, dans l'optique d'une **approche plus globale de développement durable.** L'infiltration naturelle des eaux de pluie sera facilitée, dans la mesure du possible.
- **5/ Dans la mesure où les arbres remarquables sont conservés** (deux magnolias et un oranger des osages), les concepteurs accorderont une importance à la **microtopographie du site** (jardin en creux) qui pourra être adaptée, en cohérence avec le nivellement général de la place. **La présence de l'eau** sur le site est souhaitée, sous une forme non déterminée.

Toute évolution majeure du jardin devra s'inscrire dans une cohérence d'ensemble et se justifier au regard des avantages acquis sur l'existant.



La place jardin

➤ La structure végétale

De manière plus globale, l'aménagement de la place répondra aux objectifs suivants :

- 1/ Renforcer la fonction du végétal en milieu urbain

L'objectif est de construire une dynamique paysagère qui renouvelle la perception du cadre urbain remarquable, sur les différentes saisons de l'année. Il est possible de s'appuyer sur la formidable diversité de floraisons, de persistances, d'écorces et d'ombres que proposent les arbres.

- 2/ Exploiter l'arbre comme un support de biodiversité

En créant des zones de biodiversité positive, il s'agit de concevoir des aménagements qui présentent un bénéfice plus important pour le développement de la biodiversité et des écosystèmes, que la situation antérieure.

- 3/ Réduire les risques sanitaires par la diversité végétale

Actuellement le platane, le tilleul, le frêne (en majorité *Fraxinus Augustifolia* Raywood) et le marronnier représentent près de 70 % des arbres d'alignements et plus de 40 % des arbres de la ville de Bordeaux. Sur ces quatre espèces d'arbres, trois sont menacées par des maladies incurables et identifiées sur le territoire national. La forte concentration d'une espèce est un facteur particulièrement

aggravant de dissémination des ravageurs. L'intérêt est de favoriser la diversité biologique sur le territoire, en élargissant notamment la palette végétale, que ce soit pour les plantes indigènes ou exotiques, avec la plantation d'un plus grand nombre d'espèces différentes.

Dans le cadre de grands aménagements, la palette végétale devra comprendre en quantité 20 % d'espèces indigènes.

La ville se fixe ainsi comme objectif qu'aucun genre ne dépasse un seuil de représentation supérieur à 15% (à terme, pour les effectifs totaux).

- 4/ Pérenniser le patrimoine végétal en réponse au réchauffement climatique

Il est essentiel que l'ensemble des acteurs de l'aménagement intègre des pratiques et des techniques garantissant la durabilité des plantations, ceci depuis la conception jusqu'à l'aménagement.

- 5/ Perfectionner les techniques de plantation pour optimiser les coûts

Cet enjeu transversal a pour objectif de garantir la gestion durable du patrimoine arboré et plus largement du paysage urbain. Il s'inscrit dans la problématique de maîtrise des dépenses publiques.

Une des actions est de privilégier des arbres de calibre moyen par rapport à des sujets de plus gros diamètre. En effet, un arbre en 20/25 cm coûte plus de deux fois moins à l'achat qu'un arbre de 35/40 cm.

De même, des modes de conduite adaptés minimisent de manière conséquente les coûts de gestion, sur le long terme. Une conduite maîtrisée pour un alignement d'arbres peut permettre de réduire les dépenses d'un facteur de 6 à 8, suivant les modes retenus (taille et élagage).

➤ Les prescriptions techniques :

Les jeunes plantations seront de taille moyenne, l'implantation d'arbres trop développés n'étant pas un gage de pérennité ni d'optimisation de leur port à long terme. Une attention particulière sera portée au traitement des racines qui affleurent au pied des arbres existants. Dans l'hypothèse où la coupe de ces racines est inévitable, le remplacement des sujets sera étudié au cas par cas.

Les propositions concernant les plantations devront recevoir l'aval des services gestionnaires de la ville de Bordeaux. Les concepteurs préciseront les points suivants, pour les différentes propositions de plantations :

- Les essences utilisées, ainsi que l'âge de plantation des différents sujets ;
- Le mode de conduite (port libre, taille en rideau, etc.) ;
- Les besoins en eau et les coûts d'entretien, etc.

Pour les arbres plantés en pleine terre, les concepteurs devront prendre en compte les différentes contraintes induites par l'existence des réseaux divers et des souterrains. Ils veilleront à respecter les exigences suivantes :

- Volume des fosses de plantation : pour un arbre de première grandeur, le volume de la fosse de plantation recommandée est de 15 m³ minimum ; pour un arbre de deuxième grandeur : 10 m³ minimum et 6 m³ minimum pour un arbre de troisième grandeur. Ces volumes sont donnés à titre indicatif, l'examen du sol présent s'avère nécessaire. De même en mélange terre/pierre, la réserve utile des fosses de plantation étant réduite, il est nécessaire d'augmenter le volume de 2/3.
- Système d'ancrage et de protection verticale et horizontale des arbres ;
- Système d'arrosage intégré et de drainage de toutes les fosses avec exutoires...

4.3 | L'évolution des activités en rives et l'animation de la place

Il s'agit ici prioritairement de **conforter les activités commerciales existantes sur les rives et de maintenir les terrasses et les concessions actuellement aménagées sur l'espace public**. Les qualités de l'espace public et le confort des trottoirs restent déterminants dans le fonctionnement des services et commerces.

Gambetta est située en interface entre la galerie marchande de l'îlot Bonnac et le centre commercial d'Auchan Mériadeck, le secteur piétonnier et le cours Clemenceau, enfin le marché des Grands Hommes. **La place fait donc partie intégrante du cœur du centre-ville commerçant**. Les rues Sainte-Catherine et Porte Dijaux définissent les grands axes à la fois commerçants et piétons. Elle dispose d'une structure commerciale assez diversifiée, composée pour l'essentiel de services et commerces spécialisés (maroquinerie, farces et attrapes, bouquiniste, décoration maison, etc.), de proximité (point information transport, crèche, poste, pharmacies, tabac, banques...) et haut de gamme (en lien avec les enseignes du cours de l'Intendance).

La présence des cafés et restaurants attire de nombreuses personnes. Les terrasses contribuent largement à l'animation de l'espace public (principalement sur les faces nord et sud-est, au pied de la porte Dijaux). La restauration rapide joue également un rôle important. La multiplicité des sandwicheries (rues du Palais Gallien, Georges Bonnac...) amplifie le rythme de fréquentation aux heures de pause. La fermeture de l'enseigne Virgin Mégastore en juin 2013 a marqué le public et la vie de la place. Sa reconversion pose un enjeu de premier ordre pour l'avenir de la place. Un programme mixte devrait voir le jour à court terme (logements et enseigne en rez-de-chaussée).

Les enseignes et devantures présentes sur la périphérie de la place apparaissent hétérogènes, mais ceci ne contredit pas pour autant l'harmonie architecturale du site. À noter que le règlement du secteur sauvegardé encadre la modification des devantures, stores, marquises, auvents, enseignes et caractères utilisés. **Dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, une étude sera menée pour harmoniser les devantures et enseignes du centre historique.**

L'offre culturelle aux abords de la place est importante. Gambetta se trouve à la croisée de nombreux équipements publics, recensés sur un rayon de 150 mètres (deux cinémas multiplexes, deux salles de théâtre, trois musées consacrés aux beaux-arts et aux arts décoratifs...). L'auditorium récemment construit (cours Clemenceau) est doté d'une salle de 1400 places. Sa programmation en fait un équipement de premier rang. Enfin, plusieurs galeries d'art proches sont

implantées à proximité, sur le secteur intracours. L'éventail des usages reste limité et la place accueille très peu de manifestations événementielles. Les contraintes fonctionnelles et la faible polyvalence de l'espace public expliquent en partie cette carence. Malgré la superficie de site (environ 14 500 m² contre 2 200 m² pour la place de la Comédie et 7 700 m² pour la place de la Bourse), la place n'offre que peu d'espace libre et suffisamment dimensionné pour l'accueil d'événements. La polyvalence des aménagements est fortement conditionnée par l'espace qu'occupent les transports en commun et la configuration de la voirie. **Il est convenu que la place Gambetta puisse accueillir à la fois des événements de faible ampleur (fête de quartier brocante, marché, pique-nique...), mais également des manifestations de plus fort rayonnement, sous réserve de compatibilité avec la sensibilité du lieu (expositions culturelles, communication sur des événements métropolitains...).**

Les services de la Ville et de la Métropole sont confrontés à des demandes de plus en plus importantes d'occupation ou d'utilisation temporaires du domaine public, notamment sur les espaces publics transformés lors des quinze dernières années. Il est donc demandé aux concepteurs de réfléchir et se positionner sur cette question en proposant par exemple des dispositifs mobiles ou modulables permettant d'accueillir des manifestations, des kiosques, tout en restant compatibles avec les autres usages et flux de la place.

Les animations et événements présents aujourd'hui sur la place :

- La braderie biannuelle et les « dimanches sans voitures », organisés une fois par mois, en limite de la place ;
- Le carnaval ;
- La Gay Pride ;
- Le point d'information pour les usagers des transports en commun ;
- Les manifestations revendicatives...

Les pistes d'animation pouvant être testées :

- La diversification des animations commerciales diverses ;
- Le pique-nique et le repas de quartier ;
- L'accueil de groupes d'enfants (sous réserve d'assurer une réelle sécurité) ;
- Les concerts de l'harmonie bordelaise (O.H.B.) ;
- Un marché aux fleurs ;
- Des expositions culturelles ;
- Des projets de communication sur les événements métropolitains.

Les besoins techniques exprimés par les services de la ville :

- L'installation épisodique d'une scène 6mx4m ;
- L'implantation saisonnière de 2 à 3 tentes de 3mx3m ;
- Le stockage in situ de certains équipements (souterrains) ;
- Une borne technique adaptée à l'accueil des différents événements, disposant des réseaux d'eau et d'énergie (système encastré de type « marché », à minima) ;
- Prévoir les conditions élémentaires liées à la tenue de manifestations : toilettes, sécurité publique et intervention des pompiers, accessibilité des personnes à mobilité réduite...

Les difficultés et les dysfonctionnements actuellement observés :

- Les déménagements (en raison des contraintes sur voiries) ;
- Les livraisons quotidiennes, compte tenu du faible nombre d'aires de manutention ;
- Le piétinement des espaces plantés et le piquetage des sols, entraînant des dégradations sur l'espace public.

4.4 | Les mobilités

L'évolution de la desserte en transport en commun

L'insertion d'un TCSP en site propre sur la place Gambetta n'est pas à ce jour confirmée. Les études de faisabilité engagées dans le cadre du SDODM (schéma stratégique des déplacements métropolitains) ont proposé les solutions suivantes :

- **S'agissant de la création d'une nouvelle ligne de TCSP contournant le centre ancien**, le tracé privilégie un passage par les boulevards, écartant l'hypothèse d'une ligne sur la ceinture des cours, en raison d'une insertion difficile et d'un potentiel de voyageurs moins important. La ceinture des cours conserve ses fonctions et ses capacités circulatoires.
- **La réalisation de la future liaison TCSP entre Bordeaux Caudéran et Saint-Aubin du Médoc** : le SDODM a validé la poursuite des études en phase opérationnelle. Plusieurs tracés sont soumis à concertation, en fonction des différentes variantes de terminus, le mode de transport en BHNS étant défini. Le bilan de cette concertation est prévu pour le mois de novembre 2015 : le tracé et le positionnement du terminus en centre-ville seront alors connus.

Parmi les différentes hypothèses de localisation du terminus BHNS, l'option de l'esplanade des Quinconces est associée à la desserte de la place Gambetta. Si cette hypothèse est confirmée à l'issue de la phase de concertation, le BHNS emprunterait alors un site mutualisé avec les lignes de bus classiques. Les infrastructures réservées au bus doivent dans ce cas-là pouvoir accueillir le matériel roulant du BHNS (girations, revêtements de sols) pouvant mesurer jusqu'à 24 m (bus biarticulés). Dans le cas de cette hypothèse, aucune station BHNS ne sera implantée sur le périmètre d'intervention de la place Gambetta.

Situation antérieure au 1^{er} septembre 2015

Le réseau des bus urbains était jusqu'à septembre 2015 très dense. Il comptait 10 lignes, en correspondance avec la ligne B du tramway (station Gambetta localisée rue Vital Carles), ce qui représentait environ 1 300 bus par jour (chiffres de 2013), dont la majorité était composée de véhicules articulés. Le flux de passagers s'évaluait à 16 000 usagers par jour. Les heures de pointe du soir et du matin enregistraient environ 180 à 200 bus à l'heure (chiffres de 2013). Les arrêts de bus se répartissaient sur les 3 côtés de la place, de la manière suivante :

- Côté Nord : 1-16, direction Mérignac ;
- Côté Ouest : 4-5-15, direction Palais de Justice ;
- Côté Est : 4-5-15, direction Tourny.

La régulation de certaines lignes assurée sur la place, occasionnait des gênes (nuisances sonores, pollution et occupation de l'espace public). Ces régulations s'effectueront à terme sur d'autres sites, dans la mesure du possible. Le repérage des arrêts de bus est toujours délicat, en raison de la superficie de la place, de la dispersion des supports d'information et du nombre important des lignes qui desservent la place Gambetta.



Le réseau de transport en commun antérieur à septembre 2015

Situation à partir du 1^{er} septembre 2015

On compte depuis le 1er septembre, 4 lignes (3-4-5-15) en correspondance avec la ligne B du tramway (station Gambetta localisée rue Vital Carles), ce qui représente environ 750 bus par jour, dont la majorité est composée de véhicules articulés.

Les arrêts de bus se situent désormais seulement sur deux côtés de la place :

- côté Ouest : 4-5-15 direction Palais de Justice,
- côté Est : 4-5-15 direction Tourny.

Les arrêts de la Lianes 3 sont quant à eux positionnés sur le cours Clémenceau.

La relève des conducteurs et la régulation des lignes 4, 5, 15 sont assurées sur la place. Le trafic de bus est estimé quant à lui, entre 54 et 60 bus par heure, tous sens confondus.

Place GAMBETTA : réseau bus au 1^{er} septembre 2015



Le réseau de transport en commun depuis septembre 2015

Plusieurs objectifs ont été posés quant à l'organisation des transports en commun et leur insertion sur le site :

- Favoriser la fluidité et la régularité des vitesses commerciales des offres de transport en commun (notamment, l'anticipation aux feux) ;
- Permettre aux transports en commun les dépassements des bus à l'arrêt ;
- Valider le principe d'une réservation pour un site dédié, partagé avec les autres lignes de bus ;
- Mieux anticiper les contraintes de gabarits et de girations, l'accessibilité des usagers, dans la conception des aménagements urbains (permettant l'évolution du matériel roulant) ;
- Améliorer la lisibilité des fonctions du pôle d'échanges ;
- Rationaliser, mutualiser et optimiser l'implantation des arrêts, en fonction de l'évolution ultérieure du réseau ;

- Limiter l'impact visuel des quais et des équipements dédiés aux transports (abris voyageurs, supports d'information et de jalonnement, billetterie...), etc.

Les déplacements automobiles

L'intensité des flux automobiles, bien qu'ayant baissée globalement sur le secteur intraboulevards de la ville (-1.5 % en 2013) est globalement ressentie comme **préjudiciable pour le confort d'usage**. La ceinture des cours est l'axe principal qui alimente la place, les rues adjacentes étant aménagées en sens unique sortant. Le Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains prévoit l'accueil d'un TCSP sur la ceinture des boulevards sur un horizon à moyen/long terme. Il convient donc, par jeu d'équilibre, de **conserver les fonctionnalités circulatoires de la ceinture des cours, dont la fluidité devra être garantie**. Sur la base des comptages automobiles effectués à la date de décembre 2014, les chiffres disponibles font état d'environ 15 000 véhicules/jour pour le cours Nancel Pénard en entrée et sortie, et près de 19 000 véhicules/jour pour le cours Clemenceau. La rue Judaïque enregistre 7 000 véhicules/jour sur un sens unique. Une étude de comptage des flux tous modes est jointe au dossier de concours.

La pollution atmosphérique mesurée sur la place Gambetta fait état de dépassements réguliers des valeurs réglementaires. Ainsi, pour le dioxyde d'azote, très bon traceur du trafic routier, la valeur limite annuelle de 40 µg/m³ est atteinte ou dépassée depuis plusieurs années. Pour les particules PM₁₀, les valeurs limites sont respectées depuis 2011, mais l'objectif de qualité, fixé à 30 µg/m³ en moyenne annuelle, est quant à lui également régulièrement dépassé sur cette place. **L'exposition du public sensible et plus particulièrement des jeunes enfants est à diminuer** (présence d'une crèche sur la place et d'une école à proximité).

Le stationnement

Dans le cadre du projet et compte tenu des risques de détournement d'usage, **le programme ne prévoit pas de dépose-minute pour les automobiles**.

L'offre publique pour les automobilistes est essentiellement disponible dans le parking Gambetta (à proximité immédiate de la place) : 515 places VL, 4 places PMR, 4 places véhicules électriques, espaces deux-roues motorisés (21 places). De manière à éviter le stationnement illicite sur trottoir, des mesures de protection physique devront être proposées, en limitant les effets de coupure prononcée par des solutions de type doubles bordures. Ces dispositifs seront renforcés sur les zones qui subissent une plus forte pression. Dans le cadre de l'aménagement de la place, il serait souhaitable que **les aménagements dissuadent d'eux-mêmes le stationnement illicite**, afin d'éviter tout risque d'encombrement des trottoirs par des mobiliers de protection surabondants. La limitation des potelets et des barrières sera ainsi recherchée.

Les livraisons

La situation actuelle sur la place Gambetta est la suivante :

- 66 % des livraisons sont réalisées avec des véhicules de moins de 3,5 T,
- 60 % des livraisons se pratiquent en double file,
- la plupart des livraisons s'effectuent entre 8h30 et 10h30. La collectivité estimait le nombre de livraisons par semaine à environ 657 (avant la fermeture de l'ancien établissement du Virgin). On estime aujourd'hui que ce seuil est passé à environ 500 livraisons / semaine.

La forte concentration de commerces génère un besoin important en livraisons quotidiennes. **Les livraisons s'organiseront à partir de deux ou trois places mutualisées** et judicieusement réparties, au regard de la structure commerciale de la place (voir plan de synthèse des contraintes en rives remis dans le dossier de concours) et des espaces à contrôle d'accès (rue Bouffard, cours de l'Intendance). Leur dimension sera de 2,5 x 10/12 m. La localisation de ces places dédiées se fera en cohérence avec l'organisation des transports en commun. **Deux places sont également réservées à l'attention des convoyeurs de fonds** (localisation à préciser au plus près des établissements bancaires existants, en partie nord et au sud du site).

L'accueil des deux-roues motorisés

La fréquentation des cyclistes et motards est importante. Gambetta est clairement identifié comme un lieu de rendez-vous et attire de nombreux utilisateurs de deux-roues motorisés. L'offre en stationnement est aujourd'hui insuffisante et gagnerait à être confortée. Pour ne pas obérer le confort de l'espace public, **une répartition judicieuse des espaces réservés aux deux-roues motorisés doit être pensée sur un périmètre plus global que les simples limites de la place Gambetta.**

Les cheminements et le confort du piéton

Les concepteurs devront répondre aux exigences de praticabilité et de confort des espaces piétonniers, en veillant au maintien d'une bonne continuité des cheminements. Les seuils avec les rues adjacentes devront être traités de manière à minimiser les effets de coupure au droit des carrefours. **La lisibilité et le confort des principaux accès aux équipements publics, commerciaux et de transport en commun feront également l'objet d'une attention particulière.**

La collectivité élabore actuellement un Schéma Piétons, document-cadre qui met notamment l'accent sur l'optimisation des cheminements entre les différents réseaux de transport en commun et les lieux à forte fréquentation. Les connexions entre le site et les lignes A et B du tramway sont citées comme déterminantes. Le positionnement des traversées piétonnes devra tenir compte à la fois des points où se concentre l'essentiel de la demande, de la localisation des carrefours à feux pour les mouvements circulatoires, des caractéristiques du maillage viaire et éventuellement de la localisation des arrêts de TC.

Le futur statut réglementaire de la voirie n'est pas arrêté. Les concepteurs se prononceront en fonction du parti d'aménagement qui sera proposé. **Trois statuts réglementaires sont aussi envisageables pour la place :**

- **L'instauration d'une zone 30** : cette hypothèse paraît possible et compatible avec le transit et des usages projetés. Cette piste est privilégiée, en fonction du parti global d'aménagement proposé. **Ce régime est envisageable, notamment sur la partie ouest du site.**
- **L'extension de l'aire piétonne** : cette option ne paraît pas adaptée pour l'ensemble du périmètre de la place Gambetta, mais pourrait être partiellement utilisée, dans l'hypothèse où le jardin serait raccroché au socle piétonnier du centre historique, sans coupures majeures avec des flux circulatoires. De fait, **il serait privilégié sur l'espace central.**
- **L'aménagement d'une zone de rencontre** : cette dernière hypothèse ne peut être généralisée à l'ensemble des espaces composant le site, compte tenu du niveau de circulation attendu et des difficultés liées à l'insertion des transports en commun. Elle reste néanmoins possible sur la frange Est, sous réserve de ne pas entraver la sécurité des usagers.

Les vélos

Compte tenu de l'intensité des flux de vélos dans le secteur, les propositions doivent apporter une réponse satisfaisante à la question des conflits potentiels vélos/voitures, mais également vélos/piétons. De manière générale, **l'offre en stationnement pour les vélos sera renforcée.** Le principe retenu est de répartir l'offre selon les principaux points d'appel (équipements, linéaires commerciaux attractifs, stations de TC) et de **prévoir un espace suffisant à leur extension future.** La localisation de ces aires dédiées se fera de manière à sécuriser au mieux les usagers. Leur implantation devra dissuader la traversée du square à vélo. La station de vélos en libre-service (VCub) est maintenue sur le site. Il s'agit de la seconde station VCub la plus utilisée sur l'agglomération. **Compte tenu de son succès, sa capacité sera portée de 20 places à 40 places.** Son emplacement actuel côté nord ne pose pas de soucis particuliers. Néanmoins, elle pourra être revue, si le parti d'aménagement proposé le justifie.

Un parking réservé aux vélos (et géré par Parcub) est installé dans l'un des trois souterrains encore existants sous la place). Sa capacité actuelle est de 90 places. L'accès à ce parking sera revu (escalier peu ergonomique). Il est à noter que les concepteurs pourront faire des suggestions pour reconverter ces souterrains, mais ils ne seront pas jugés sur ces propositions.

La continuité des itinéraires cyclables sera recherchée, notamment avec la ceinture des cours, la rue Judaïque (zone 30) et le secteur piétonnier. Les rues Judaïque et du Palais Galien ont pour particularité d'accueillir des doubles sens cyclables. Le programme fonctionnel pour les cours Clemenceau et Verdun privilégie l'insertion des vélos dans les couloirs de bus, dont le dimensionnement pourra varier entre 3,10 m et 4,10 m.

4.5 | La cohérence d'aménagement avec les projets connexes

Articulation aux projets d'espaces publics

Le projet devra prendre en compte l'articulation aux projets riverains, à l'étude ou ayant été récemment réalisés. Il sera demandé aux concepteurs **d'apporter un soin particulier au traitement des continuités entre les différentes interventions réalisées à ce jour**, les raccordements et interfaces devant être traités avec soin.

Compte tenu de l'importance que revêtent ces différents projets dans le paysage du centre-ville, il sera demandé de tenir compte plus particulièrement des principes de partage de l'espace public, des dominantes de matériaux, des continuités fonctionnelles et paysagères, pour les projets suivants :

- Rue Georges Bonnac et son prolongement place des Commandos de France ;
- Rue Porte Dijeaux et le secteur piétonnier attenant, la rue Bouffard ;
- Cours de l'Intendance ;
- Rue Nancel Pénard ;
- Parvis du musée des beaux arts et de la cité municipale ;
- Cours Clemenceau...

Les revêtements de sols

Les revêtements de sols ne sont pas imposés dans le cahier des charges du concours, mais la **charte d'aménagement des cours** est insérée dans le porter à connaissance. Le choix des revêtements doit permettre d'inscrire la place dans la continuité des cours, tout en affirmant la singularité de la place. La charte d'aménagement de la ceinture des cours préconise une palette particulière (voir document remis dans le dossier de concours). Les matériaux modulaires privilégient les tons beige doré (pavés de granit ou de grès, dalles de calcaire, cales en céramique) ou bien une dominante grise (sous forme de pavés et dalles de granit clair ou foncé, calcaire également foncé). Les matériaux d'interfaces (bordures de trottoirs, structurantes) répondent à ces dominantes de tons. Pour les matériaux coulés : asphalte gris foncé, béton bitumineux noir ou béton balayé gris clair.

Considérant l'ampleur des travaux programmés, la collectivité souhaite encadrer les choix de matériaux de sols, dans un souci d'harmonie et de rationalité, tant d'un point de vue architectural et paysager que technique. Les concepteurs se référeront à la qualité et à la nature des aménagements urbains réalisés aux abords immédiats de la place Gambetta. La cohérence architecturale et la limitation des différents matériaux seront favorisées. Le **Guide d'Aménagement des Espaces Publics Communautaires** est versé au dossier de concours. Les concepteurs s'appuieront sur ce document.

Compte tenu de la topographie du lieu (point haut de la ville et configuration du jardin en creux), **une attention particulière sera demandée quant à la qualité des raccordements de pentes et la gestion des écoulements et fils d'eau**, les profils en long et en travers de l'espace public nécessitant d'être revus. L'architecture des sols étant intimement liée au modelé topographique, le choix des matériaux modulaires et des revêtements coulés sera judicieusement défini.

Le recensement des matériaux actuels sur les espaces publics existants fait apparaître les dominantes suivantes :

- **rues Bouffard** : pavés de granit sciés en chaussée, bordure de calcaire clair, pavés de calcaire flambé sur trottoirs,
- **rue Georges Bonnac et parvis des Commandos de France** (travaux récents sur espaces piétonniers et à contrôle d'accès) : bordures, pavés et dalles de granit gris clair sur chaussée et trottoirs. L'aménagement de la **place du colonel Raynal** suit cette logique.
- **rue Judaïque** (travaux récents) : bordures de granit doré, camaïeux de pavés de grès, sur chaussée et trottoirs,
- **rue du Palais Gallien** : dalles de béton gris clair, bordures béton gris foncé, sur chaussée et trottoirs,
- **cours Clemenceau** (matériaux anciens) : pavés et dalles de béton teintés dans la masse, ton pierre / beige doré, sur trottoirs, chaussée en enrobé,
- **cours de l'Intendance** (travaux récents, espace à contrôle d'accès) : dalles de granit gris clair en opus incertum, dalles de calcaire clair (pieds d'immeubles et terrasses),
- **rues Porte Dijaux et des Remparts** (matériaux anciens, espaces à contrôle d'accès) : pavés de béton teinté dans la masse beige doré et gris foncé, dalles de béton ton calcaire, etc.

Les mobiliers urbains

Les concepteurs feront une proposition d'implantation des différents mobiliers qui équiperont les espaces publics. **Cette proposition se fera dans le cadre de la politique d'harmonisation des mobiliers urbains initiée par la Ville de Bordeaux** et devra par conséquent se conformer aux orientations prises en ce domaine.

La charte, applicable par l'ensemble des intervenants sur le domaine public, définit les modalités d'implantation des équipements dans le double souci :

- **de conforter la continuité des cheminements piétons** sur les trottoirs pour garantir un bon confort de déambulation dans des conditions optimales de sécurité, en particulier pour les usagers à mobilité réduite ;
- **de préserver le paysage de l'espace public des éléments parasites pouvant affecter le cadre architectural**, par leur volume et leur disparité esthétique.

Le choix des mobiliers urbains privilégiera les modèles proposés par la charte de la ville. Pour mémoire, les concepteurs s'exprimeront sur les domaines d'intervention suivants :

- mobilier d'accueil, de confort et d'agrément : bancs, corbeilles, bornes fontaine, sanitaires publics, etc. ;

- mobilier de protection : potelets, barrières, bornes, corsets d'arbres, grilles d'arbres, etc. ;
- mobiliers de services (boîte aux lettres, stationnement vélos, information municipale, culturelle et touristique, etc.) ;
- du mobilier d'éclairage de la voirie et des espaces piétonniers ;
- des mobiliers de signalisation réglementaire et de jalonnement, de compétence métropolitaine (les traitements des mâts et des supports divers pourront être étudiés) ;
- mobilier spécifique au jardin (selon le parti d'aménagement proposé)...

4.6 | Les principales contraintes techniques

Les dispositifs retenus sur la place Gambetta devront répondre notamment aux exigences esthétiques et fonctionnelles attendues sur ce type d'espace, à la fois emblématique et fortement sollicité dans ses usages (trafic lourd important). Une attention devra être portée quant aux conséquences économiques, fonctionnelles et d'exploitation liées à ces choix (voir objectifs de développement durable). Pour l'ensemble des matériaux qui seront proposés, **les contraintes posées par la maintenance des revêtements de surface devront être minimisées** (résistance mécanique, chimique et hydrocarbures, faible porosité et limitation des salissures, simplification des interventions sur réseau, compatibilité avec le développement racinaire des arbres, etc.).

Les modes de pose rigide seront proscrits pour les **zones à forte circulation** (trafic supérieur à la classe T3). **Une attention particulière devra être portée pour les zones lourdement sollicitées en freinages et girations.** L'utilisation de matériaux de grands modules sur les emprises à circulation automobile est proscrite. Les revêtements choisis pour la réfection des trottoirs (surfaces et bordures, structurantes) tiendront compte des tonalités calcaires des façades ravalées. Dans la mesure du possible, les matériaux employés en contact avec les façades de pierre permettront l'assèchement des sols par capillarité, tout en assurant une résistance suffisante au balayage mécanisé et au lavage à pression.

Il appartiendra au concepteur de respecter les nécessités d'intervention sur les différents réseaux existants.

De plus, il devra veiller à assurer la compatibilité des propositions faites en surface (plantations, massifs pour candélabres, mobiliers divers, exutoires, etc.) avec la configuration des réseaux enterrés. **La présence des souterrains (locaux et ancien passage) constitue une contrainte forte.** Un levé de ces ouvrages est joint au dossier de concours. Les limites des ouvrages enterrés sont reportées sur les plans d'état des lieux remis par les services de la Ville et de Bordeaux Métropole. Ces infrastructures devront être prises en compte de manière précise dans la conception des aménagements de surface. Les concepteurs devront respecter l'implantation des escaliers d'origine, tout en se prononçant sur la requalification des accès, au regard de leur destination future.

4.7 | L'éclairage fonctionnel et la mise en valeur nocturne

L'objectif du projet d'éclairage est de fixer les principes de conception et les solutions de mise en œuvre, afin d'assurer une cohérence d'ensemble. Trois aspects liés à l'éclairage seront à traiter dans le cadre du projet :

- **l'éclairage fonctionnel** des trottoirs et des voiries y compris des traversées ;
- **la mise en valeur nocturne des façades** composées et des éléments singuliers du paysage bâti ;
- **l'éclairage de confort du jardin** et les ambiances nocturnes associées, dans un souci de sécurisation.

D'une manière générale, le cadre des interventions nouvelles en matière d'éclairage public est défini dans le **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)** de la Ville de Bordeaux.

Concernant la mise en scène des façades de l'espace public, les propositions des concepteurs distingueront deux niveaux d'intervention :

- L'éclairage des élévations, diffusé depuis les espaces périphériques ou accrochés aux façades de la place.
- L'éclairage rapporté directement en façade des immeubles particuliers, des équipements publics : il est principalement destiné à renforcer la mise en scène de certains éléments architecturaux particuliers, mais l'installation doit techniquement être envisagée sur les édifices.

Les propositions seront par conséquent formulées dans une optique de mise en œuvre progressive, d'adaptabilité aux contraintes opérationnelles de réalisation. **Le projet d'éclairage soumis lors du concours doit pouvoir servir de référence pour l'ensemble des partenaires publics et privés** impliqués dans la démarche du projet et garantir sa mise en œuvre sur le long terme.

L'ensemble remarquable composé par les façades ordonnancées de la place Gambetta pourra être souligné. De manière générale, **les niveaux d'éclairage appliqués pour les façades classées seront ajustés avec parcimonie**. La mise en lumière de la porte Dijeu a été effectuée il y a peu de temps. Il n'est pas prévu de la modifier dans le cadre du projet d'aménagement. Pour les éléments d'architecture, les éclairages rasants seront proscrits. Il en va de même pour l'éclairage des structures végétales du jardin et des composantes fonctionnelles du site. Les principales perspectives et les axes historiques pourront notamment être mis en valeur.

Une attention plus particulière sera demandée au concepteur, quant à **la résorption des zones d'ombre sur la place et le jardin, notamment par prévention des pratiques jugées susceptibles d'entraver l'ordre public**. Le projet d'aménagement est l'occasion d'améliorer le sentiment de sécurité en cœur de jardin. À ce titre l'éclairage devra être savamment couplé avec les mobiliers de confort, notamment les bancs publics. Les zones d'ombres seront résorbées. L'éclairage des accès aux anciens locaux et au passage souterrain, si ces derniers sont maintenus, sera traité avec soin. Les traversées piétonnières devront répondre aux normes en vigueur.

Les mobiliers d'éclairage choisis devront être cohérents avec la ligne des mobiliers existants dans la ville. Ils seront extraits du catalogue des mobiliers urbains de la Ville de Bordeaux. Afin de garantir une écriture homogène avec la ceinture des cours :

- Le modèle de mâts à aiguille prescrit sur la place Tourny constitue une hypothèse sur les espaces de grande superficie ;
- L'emploi de projecteurs LED sur potence est préconisé pour l'éclairage des trottoirs en pieds d'immeubles (modèle aujourd'hui posé sur les cours) ;
- De manière courante, les autres types de candélabres s'inspireront également des modèles retenus sur la ceinture des cours.

L'éclairage spécifique des espaces de transport en commun sera également à prendre en compte, notamment pour les séquences traversant les espaces piétonniers (dans l'hypothèse d'une plate-forme implantée à l'Est de la place). Pour ce qui relève de l'éclairage des espaces fonctionnels de voirie, les concepteurs s'attacheront à respecter les règles basiques relevant de la sécurité (marquage des points conflictuels, respect des luminances, hiérarchisation des sources), et de l'équilibre visuel des ambiances traduites. Les éclairagements moyens à respecter sont de 30 à 35 lux sur les voiries et de 20 lux sur les espaces piétonniers. Les concepteurs prévoient deux régimes de fonctionnement, un régime « pleins feux » jusqu'à 1 heure du matin et un régime de veille, le reste de la nuit.

5 | La prise en compte des aspects réglementaires et patrimoniaux

5.1 | Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien



Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Bordeaux

Les règles de construction et d'aménagement des espaces libres sont régies au travers du règlement du **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien de Bordeaux**.

Le PSMV est actuellement en cours de révision, notamment pour ce qui concerne l'aménagement des espaces publics. Le futur PSMV pourrait être applicable et opposable fin 2020. Jusqu'à fin 2020, c'est donc le règlement actuel qui fait foi.

Le PSMV – extrait du règlement actuel :

Le règlement du secteur sauvegardé précise que le cœur de la place Gambetta est constitué par un jardin. Ce jardin est protégé à l'article US13-1 comme « espace vert arboré à créer, maintenir ou renforcer » : la transformation destinée à sa mise en valeur peut être admise si la conception s'inspire des thèmes de compositions compatibles avec le lieu ou correspond à la nature de cet espace. (Listé et caractérisé en annexe A au règlement).

L'abattage d'arbres y est interdit sauf s'il s'inscrit dans un projet d'ensemble qui ne porte pas atteinte à la vocation de l'espace vert et à la nature de la composition plantée. La nature de cet espace est caractérisée à l'annexe A comme : « jardin à l'anglaise et arbres d'alignement sur le pourtour ».

5.2 | La protection relative aux monuments historiques

Les concepteurs devront prendre en compte les mesures particulières relatives à la protection des Monuments Historiques ainsi qu'aux procédures liées aux aménagements prévus aux abords des monuments et façades protégés.

Toute proposition de la part des équipes concernant ou nécessitant des interventions en sous-sol devra également intégrer les diverses mesures de protection archéologique.

5.3 | Éléments de contexte relatifs au site « patrimoine mondial »

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial

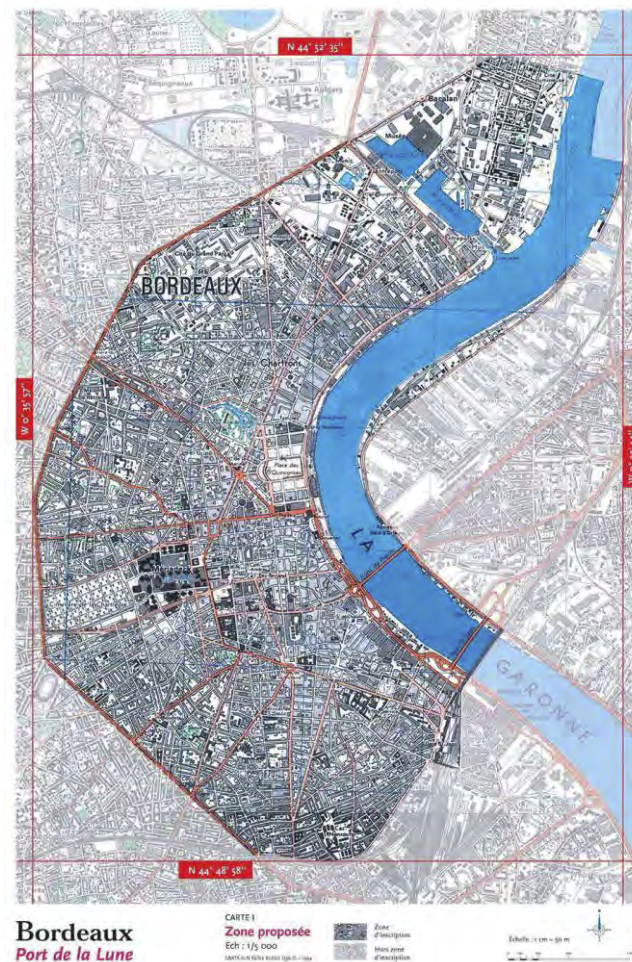
En juin 2007, le comité patrimoine mondial a inscrit, Bordeaux Port de la Lune sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité comme ensemble urbain vivant. Le territoire concerné couvre 1810 ha délimités par les boulevards et la rive droite de la Garonne, la place Gambetta faisant partie intégrante du périmètre.

Cette reconnaissance impose une gestion attentive des transformations urbaines en cours et à venir. La ville communique régulièrement avec le ministère de la Culture et de la Communication, garant devant l'UNESCO du respect des valeurs qui ont présidé au classement de ce site.

Pour assurer un suivi des projets qui peuvent avoir un impact sur le site, la Ville a mis en place un Comité Local Unesco Bordeaux, le CLUB. Les raisons qui ont motivé le classement au titre de l'UNESCO figurent dans la déclaration de la valeur universelle et exceptionnelle officielle ci-dessous :

« Le Port de la Lune constitue un exemple exceptionnel d'échanges d'influences sur plus de 2 000 ans, par son rôle de capitale d'une région vinicole de renommée mondiale, et par l'importance de son port dans le commerce régional et international. L'urbanisme et l'architecture de la ville sont le fruit d'extensions et de rénovations continues de l'époque romaine jusqu'au XXe siècle. Les plans urbains et les ensembles architecturaux à partir du début du XVIIIe siècle font de la ville un exemple exceptionnel des tendances classiques et néo-classiques et lui confèrent une unité et une cohérence urbaine et architecturale exceptionnelles. »

Le site inscrit couvre non seulement des tissus constitués où l'ampleur des transformations à venir est limitée, mais encore des secteurs que l'on peut considérer comme historiquement inachevés ou dont les mutations socio-économiques imposent la requalification. Ils doivent être aménagés de manière à conforter la tradition architecturale et urbaine qui fait l'identité de Bordeaux, port de la lune.



Périmètre de protection UNESCO sur Bordeaux centre.

6 | Les contraintes particulières

6.1 | Passages souterrains et autres contraintes

Rapidement délaissés par les piétons, les souterrains sont fermés à partir des années soixante, puis pour partie reconvertis en toilettes publiques et parking à vélo. Il ne subsiste aujourd'hui que trois escaliers encore visibles sur la place dont un a été fermé. **Le traitement des accès et la vocation future de ces souterrains sont questionnés dans le cadre du concours**, les concepteurs ayant la liberté de proposer toute suggestion quant à leur vocation. Leur affectation actuelle est la suivante :

- **Souterrain nord-est ; domaine public Bordeaux Métropole** : un parking réservé aux vélos subsiste depuis quelques années. Géré par ParCub, cet équipement est doté d'une capacité de 90 vélos. L'escalier qui constitue le seul accès n'est pas aux normes et pose des problèmes pour hisser les vélos (rampe à pousser). Si cet usage devait être conservé, ParCub souhaiterait un système d'accès contrôlé, au niveau de la place, afin de ne plus avoir de sas d'entrée en sous-sol. Il est à noter que des équipements liés au système de gestion centralisé du trafic « Gertrude » sont également installés dans ce local. Un centre de maintenance pour vélos a subsisté quelque temps, remplacé par un local technique d'arrosage.
- **Souterrain nord-ouest ; domaine public Ville** : ces locaux sont occupés par Airaq (association de mesure de la qualité de l'air) et le service des espaces verts de la ville de Bordeaux. Pour information, une station d'analyse de l'air est implantée sur la place Gambetta, fixée sur un petit mât positionné à l'angle nord-ouest de la place, à proximité de la rue Judaïque. Son maintien est validé.
- **Souterrain sud-ouest ; domaine public Ville** : il s'agit d'anciennes toilettes publiques condamnées et non réaffectées à ce jour.

6.2 | Contraintes liées à l'exploitation des espaces

La voirie

Le projet devra être parfaitement compatible avec l'exploitation des espaces de circulation, notamment au regard des critères d'entretien, de sécurité des usagers et des riverains (distances réglementaires imposées pour la lutte incendie, interventions de maintenance...). Il appartiendra aux candidats d'intégrer dans la conception du projet, l'implantation des éléments signalétiques et les dispositifs divers induits par le schéma de circulation.

La conception des carrefours à feux

Pour rappel, les instructions ministérielles sur la signalisation routière (Article 110-B) précisent :

« ...L'équipement d'une intersection, d'une traversée piétonne ou d'un alternat en signaux lumineux n'est pas obligatoire. Elle doit résulter d'une étude approfondie

intégrant l'examen des solutions alternatives (géométriques ou réglementaires) envisageables... »

La conception des différents carrefours répondra aux objectifs suivants :

- parvenir à la meilleure lisibilité, tant pour l'automobiliste, les piétons que les deux-roues, soit une exigence de simplicité,
- mobiliser le moins d'espace possible et favoriser la compacité des aménagements,
- réduire le nombre des phases de régulation des feux au minimum,
- écarter les mouvements faibles pour les véhicules (sorties de carrefours non asservies par feux),
- privilégier l'intégration des modes actifs (piétons et deux-roues) par des solutions géométriques, plutôt que des feux spécifiques.

Régulation générale de la place

Les concepteurs veilleront en particulier à respecter les principes fixant les contraintes de circulation et d'échanges avec le reste du réseau. **Ces données de programme sont traduites dans le schéma fonctionnel des mobilités** fourni par le maître d'ouvrage (document versé au programme du concours).

La place devra être protégée des flux de transit, aux entrées sud et nord. Pour cela, les couloirs de bus serviront d'une part à retenir les véhicules et d'autre part à favoriser les transports en commun. Au cœur de la place, les bus en arrêts devront pouvoir être doublés, pour une meilleure fluidité.

Au vu des comptages de véhicules, Bordeaux Métropole souhaite conserver une file spécifique de tourne-à-gauche à l'intersection des rues Judaïque et du palais Gallien (sens montant depuis la rue Nancel Pénard). Ce dispositif devrait améliorer la fluidité et libérer la place.

Maintenance, de nettoyage et de pérennité des aménagements

Les concepteurs devront particulièrement intégrer dans leur projet les contraintes de maintenance et de nettoyage de l'ensemble des aménagements et des équipements prescrits, pour **lesquelles il sera préconisé des solutions de mise en œuvre pérennes et durables.**

6.3 | Accessibilité des riverains et exploitation des édifices

Le projet devra permettre l'accessibilité publique et privée nécessaire à l'activité, au fonctionnement et à la sécurité des bâtiments et des équipements riverains.

Les règles relatives au transport de fonds seront respectées pour la desserte des différents établissements bancaires. Un document inventoriant les commerces et services implantés en périphérie de la place est versé au dossier de concours.

6.4 | Contraintes liées aux travaux

Les candidats devront intégrer dès la conception les contraintes liées à la réalisation du projet, qui doit être compatible avec l'exploitation et l'activité des rives ainsi que la desserte des quartiers riverains, y compris en phase chantier.

7 | L'approche environnementale

Les aménagements des espaces publics devront être réalisés selon une démarche environnementale. **Sept objectifs programmatiques sont proposés aux candidats :**

- la relation avec l'environnement urbain ;
- la relation avec l'environnement naturel et la conception des espaces plantés ;
- les déplacements urbains et les transports ;
- la gestion des eaux et les matériaux de construction (dont le bilan des surfaces perméables à préserver) ;
- un chantier à faibles nuisances ;
- le choix des procédés et des matériaux de construction ;
- la concertation et la sensibilisation du public.

Plus particulièrement, il sera recherché une réduction des nuisances lors du chantier (nuisances sonores, tri sélectif des déchets).

Une attention particulière sera portée sur le choix des matériaux de chaussée et les revêtements de la place, afin de minimiser les nuisances sonores, faciliter les opérations de nettoyage et garantir une bonne réparabilité des matériaux. Le réemploi de matériaux recyclés (issus éventuellement de l'existant) pourra être proposé. Les approvisionnements locaux seront privilégiés.

Le projet devra s'inscrire dans un schéma d'ensemble d'économies des énergies et des ressources naturelles. Les matériels employés pour l'éclairage fonctionnel et la mise en lumière de l'espace public devront satisfaire les objectifs d'économie recherchés. Le choix des essences d'arbres et autres espèces plantées ou semées se fera en prenant en compte les coûts d'entretien, la pérennité climatique ainsi que les économies d'eau réalisées. Les essences plantées sur le jardin seront adaptées au contexte local et à la nature des sols naturels.

8 | Les documents remis aux candidats admis à concourir

- **Plans, données et études versés au programme définitif du concours :**
 - Schéma fonctionnel des déplacements ;
 - Plan des périmètres (périmètre de réflexion, périmètre d'étude et périmètre d'intervention) ;
 - Relevé topographique, photo aérienne ;
 - Plan de synthèse des réseaux ;
 - Étude paysagère et historique de la place Gambetta ;
 - Relevés architecturaux des façades d'époque ;
 - Extrait du PSMV : document graphique et règlement écrit en vigueur ;
 - Charte du mobilier urbain de la ville de Bordeaux ;
 - Charte d'aménagement de la ceinture des cours de Bordeaux ;
 - Projet d'aménagement des cours de Verdun, Clemenceau et de la place Tourny ;
 - Projet d'aménagement de la rue Nancel Pénard ;
 - Guide d'aménagement des espaces publics communautaires ;
 - Règlement général de voirie ;
 - SDAL Schéma Directeur d'Aménagement Lumières ;
 - Étude de comptage des flux tous modes (VP, bus, stationnement, vélos...) ;
 - Guide « Nouvelles Modalités d'aménagement des espaces publics ».